

POLE DYNAMIQUES URBAINES
Direction de l'Urbanisme
service planification urbaine

6^{ème} MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE
En appui de la délibération

La 6^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme, qui a été engagée afin de prendre en compte dans le document d'urbanisme l'avancée des réflexions et des études menées sur le territoire de la CUB, est soumise pour approbation au Conseil de Communauté du 28 septembre 2012.

Le déroulé de la procédure de la 6^{ème} modification du PLU est détaillé dans la délibération d'approbation soumise au conseil de CUB.

La 6^{ème} modification du PLU a notamment porté sur la production de logements en terme de mixité et de constructibilité, sur le soutien au rayonnement économique, sur la prise en compte de l'évolution des quartiers de gare, sur la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipements publics, sur la gestion du réseau et l'adaptation d'emplacements réservés de voirie, sur l'instauration de protections pour des édifices ou des paysages remarquables, sur des réajustements réglementaires.

La délibération précise et justifie les évolutions apportées au dossier suite à l'enquête publique afin de tenir compte de l'avis de la commission d'enquête, des observations formulées, de l'avis des communes et des ajustements liés à certaines incohérences repérées dans les documents.

Elle est accompagnée :

- d'une liste des modifications effectuées par commune qui renvoie pour chacune d'elles au rapport de présentation qui justifie les évolutions apportées au PLU
- d'une annexe relative aux conclusions et avis de la commission d'enquête
- d'une annexe reflétant les avis émis par les conseils municipaux des 27 communes de la Cub
- d'une annexe correspondant au tableau de concordance des créations d'emplacements réservés de voirie.

Les documents relatifs à la 6^{ème} modification du PLU vous sont transmis en format CD. Ils peuvent être consultés en format papier auprès de la Direction de l'Urbanisme de la CUB installée au 190 rue Lecocq à Bordeaux, au siège des groupes politiques, au cabinet de monsieur le Président de la CUB et à la Direction des Assemblées et des Elus.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés auprès de la Direction de l'Urbanisme, dans les 27 mairies ou sur le site internet de la Cub.

Dans les documents écrits du PLU, les modifications introduites par cette procédure sont repérées par de la couleur rouge (modifications présentées à l'enquête publique) ou bleue (modifications découlant de l'enquête publique). Le rapport de présentation explique les modifications présentées.

ANNEXE I à la délibération d'approbation de la 6ème modification du PLU

6ème MODIFICATION DU PLU-CONCLUSIONS ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
La participation du public à l'enquête publique : <i>Globalement, on peut considérer que le public a bien participé à cette enquête publique.</i>	dont acte
Le dossier d'enquête publique : <i>Ces observations ne sont pas de nature permettant de considérer le dossier incomplet.</i>	dont acte
Les observations sur le règlement : <i>Il est demandé à la CUB d'examiner ces rectifications du règlement, proposées. Quant aux modifications du règlement exclusives de celles rappelées dans ce chapitre, la commission n'a pas d'objections à formuler à l'encontre de leurs adoptions.</i>	Les alinéas des articles 2 et 4 des règles communes à toutes les zones qui avaient été présentés à l'enquête publique ont été rectifiés pour être plus précis.
Les observations hors enquête : <i>Ces observations hors enquête sont donc à reporter dans d'autres registres ou à diffuser aux personnes compétentes.</i>	Certaines de ces observations pourront être examinées dans le cadre de la révision du PLU. Celles ne relevant pas du PLU sont transmises aux services compétents.
Les observations sur les modifications proposées par chacune des communes et la CUB :	
Bordeaux : <i>Parmi les points marquants on peut signaler une contestation apparue au sujet d'un projet de possibilité de création d'un immeuble de grande hauteur près de maisons de ville et d'échoppes. Compte tenu de cette opposition, et après intervention de la commission, la ville de Bordeaux a retiré son projet (espace SIASO à La Bastide).</i>	La proposition Bo67 (intégration en zone UR du secteur Mayaudon à la Bastide) est abandonnée par la ville de Bordeaux. En conséquence la proposition Bo68 (suppression des hauteurs de façades (HF) dans le secteur Mayaudon suite à l'intégration de ce secteur en zone UR) est modifiée afin de rétablir sur le document graphique du règlement, le long de la façade nord de l'avenue Thiers, une hauteur de 15m.
Bordeaux : <i>En outre, également à Bordeaux, 45 personnes se sont déclarées satisfaites de la protection apportée à une chartreuse au titre de la protection du paysage, mais la protection effective prévue au PLU se limite au parc de cette chartreuse. Cette incompréhension a été relevée par la commission et signalée à la CUB lui demandant d'assurer également le bâtiment au titre de l'article L. 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme.</i>	Cette proposition de protection du bâtiment n'ayant pas été présentée au public dans le dossier soumis à enquête, elle ne peut pas être rajoutée postérieurement.
Bègles : <i>les personnes se sont opposées à la hauteur de 12 mètres prévue pour les immeubles dans une ZAC. Il s'agit toutefois d'une réalisation particulière avec 50% d'espaces plantés d'arbres, le tout assez proche des boulevards. Compte tenu du contexte et des hauteurs d'immeubles prévus par ailleurs dans des conditions semblables, il est signalé aux intervenants que la hauteur de 12 mètres n'est pas excessive.</i>	Cette règle est maintenue.

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
Blanquefort : les inquiétudes les plus fortes par rapport aux modifications proposées ont trait aux maillages piétonniers envisagés, à la structuration d'Ilots dans un zonage dévolu aux hameaux, à l'extension de secteurs favorisant la mixité sociale (à cet égard il est souhaitable que ces opérations soient accompagnées d'études relatives aux moyens de transports collectifs nécessaires pour des populations a priori fragiles qui peuvent bénéficier, à Blanquefort ou ailleurs de logements dans les secteurs de mixités sociales), et comme bien souvent ailleurs à la crainte de voir disparaître, au bénéfice de la densification, les échoppes qui avaient rythmé, dans le passé, la construction de logements dans l'agglomération.	La ville de Blanquefort a retiré les propositions de création de SMS dans le secteur Taste de Claouey (BI24) et dans l'îlot Mermoz (BI43). Les maillages piétonniers proposés sont maintenus s'agissant pour l'heure de principes de liaison qui seront précisés par des études ultérieures. La question de la desserte en transport en commun reste un critère prépondérant dans la localisation des secteurs pouvant accueillir des logements locatifs conventionnés.
Parempuyre : un groupe d'habitants (21 signataires) s'est opposé à l'abattage éventuel d'une rangée de chênes bordant une zone destinée à recevoir un lotissement; il semblerait que cette crainte ne soit pas d'actualité.	Le schéma d'aménagement présenté dans l'orientation d'aménagement G55 du secteur Fontanieu comporte une marge de recul plantée en bordure de zone dont la localisation corespond à celle des arbres existants et assure ainsi leur maintien.
Talence : à part les préoccupations relatives au bois de Thouars et à la volonté de voir développer les protections paysagères et patrimoniales, l'enquête a été l'occasion pour le public de réclamer en quelque sorte une Gare de plein exercice pour la Médoquine au lieu de la fonction de simple halte qui lui serait assignée.	La question de la gare de La Médoquine est renvoyée vers les services compétents.
Saint Médard en Jalles : une servitude de localisation espaces verts rend des parcelles provisoirement inconstructibles ce qui constitue aux yeux des propriétaires un préjudice indéniable. Une concertation préalable eut été recommandable.	L'article L123-2 du code de l'urbanisme dispose que le PLU peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements. La délimitation exacte du futur espace vert n'est pas connue de façon précise à ce stade, sinon l'inscription d'un emplacement réservé aurait été privilégiée. S'il s'avère que le terrain n'est finalement pas concerné par l'emprise du projet d'espace vert, il reste constructible. Les propriétaires disposent en contrepartie de cette servitude de la possibilité de mettre la collectivité en demeure d'acquérir les terrains impactés. La procédure de modification du PLU ne requiert pas de phase de concertation au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme. La concertation pourra utilement être réalisée préalablement à la mise en oeuvre de l'aménagement de la zone 1AU.

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
Le Haillan : la commune a décidé de réduire la densification sur un secteur ce qui va à contre-courant de la densification souhaitée par la CUB ; la commission a donné un avis défavorable à ce changement de zonage estimant qu'il a été insuffisamment motivé.	Ce changement de zonage est maintenu. En effet ces parcelles sont situées à environ 700 m du centre-bourg. Elles tangentent une zone agricole sur laquelle la ville du Haillan a engagé une politique de défense et de promotion. Ce site est hors du périmètre du PAE sur lequel sont réalisés les objectifs de densification. L'éloignement de ces parcelles du centre-bourg impose des formes urbaines plus basses et moins denses permettant, depuis la rue de la Morandière, la perception des espaces naturels et agricoles. Le classement en UPm permet de rester dans l'épannelage moyen du site et détermine une forme urbaine privilégiant l'implantation des constructions en discontinu tel que l'existant. Ces parcelles représentent une surface limitée (environ 1 hectare) dont la fonction n'est pas de renforcer le centre-ville, ni d'assurer, du fait de leur éloignement, une greffe avec celui-ci. Ce nouveau zonage permet d'éviter un effet de masque consécutif à la hauteur autorisée en zone UDm, ce qui aurait privé depuis le domaine public la vue sur les espaces naturels qui déterminent un paysage ouvert à cet endroit.
Les observations particulières de la commission d'enquête : Les routes d'accès au centre de l'agglomération : Les axes routiers principaux d'accès au centre de l'agglomération, situés à l'intérieur de la rocade notamment les anciennes routes nationales 10 (Y compris l'avenue Thiers) et 10 route de Toulouse, sont bordés d'anciennes constructions, souvent très hétéroclites, qui ne laissent pas une bonne impression aux visiteurs, nombreux qui se dirigent vers le centre de la capitale Girondine. Quelques constructions plus récentes y sont apparues ces derniers temps, chacune ayant sa façade particulière souvent sans caractère. On peut craindre, qu'à long terme, se forme un nouvel ensemble disparate puisqu'il n'existe aucune règle ou ligne directrice permettant de réaliser un ensemble cohérent, harmonieux. Si la ville de Bordeaux a une empreinte architecturale particulière connue et appréciée, il serait souhaitable que ses axes d'accès en aient une également, différente, puisque réalisée à une autre époque mais qui devrait s'en inspirer. Un style bordelais moderne est à inventer qui pourrait se limiter à des lignes et des revêtements de façades. Il pourrait être utilisé sur les axes en question. Actuellement, les quelques bâtiments nouveaux existants sur ces axes sont, pour la plupart, peints en blanc sans originalité; leurs façades ne peuvent être admises comme étant des façades bordelaises. La commission propose donc de réagir à cette situation et d'établir un guide pour les architectes.	Les axes routiers, principaux accès à l'agglomération, sont soumis à l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme relatif aux Entrées de Ville dont l'objectif est de stopper le processus de prolifération désordonnée des constructions et d'inciter les collectivités à mener des réflexions sur l'aménagement de leurs abords. La volonté est de garantir la qualité du développement urbain. La Cub a ainsi engagé des études d'urbanisme sur certains de ces secteurs qui ont permis d'intégrer dans le règlement du PLU des règles spécifiques (chapitre 5 du règlement) en matière de qualité urbaine, architecturale et paysagère. Par ailleurs, la Cub et l'a'urba ont élaboré un "Guide de la qualité urbaine et d'aménagement durable" dont une partie est notamment consacrée à l'insertion urbaine. Ce guide qui a été largement diffusé lors de sa parution est mis à la disposition des architectes sur le site internet de la Cub.

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
L'architecture dans le PLU : <i>Les considérations du paragraphe ci-dessus nous reportent aux dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment à l'article L. 123-1-5-4è ainsi rédigé: « le PLU détermine les règles concernant l'aspect extérieur des constructions, leurs dimensions et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale et à l'insertion harmonieuse des constructions dans le milieu environnant».</i> <i>Le PLU de la CUB applique cette disposition sous un aspect très général à ses articles 11 du règlement, sauf certaines particularités par secteur. Celui des dispositions générales mérite, dès à présent, à être complété à l'alinéa 1 comme le propose la commission dans le rapport. Peu de règles précises concernant les façades y sont fixées et l'aspect de rues entières ou de boulevards n'y est pas abordé.</i> <i>Si la conception des bâtiments relève surtout des architectes, et il est évident qu'il est nécessaire de laisser se développer leur talent, néanmoins, certaines situations peuvent conduire un ensemble bâti à être de très mauvais goût, surtout lorsque les architectes sont nombreux à y intervenir et qu'aucune coordination n'existe entre eux.</i> <i>C'est dans ce domaine de la coordination que le PLU devrait s'imposer afin que les axes de pénétration vers le centre de l'agglomération comme exposé au paragraphe ci-dessus soient un des exemples où ce principe devrait être appliqué.</i> <i>Le paragraphe précédent propose aussi de rechercher un style bordelais nouveau. A cet effet, la CUB pourrait organiser soit un concours parmi les professionnels soit tout simplement demander à l'école d'architecture de lui faire des propositions.</i>	L'article 11 des règles et définitions communes à toutes les zones précise effectivement que l'aspect extérieur des constructions doit être adapté au caractère et à l'intérêt environnant, ce qui sous-tend que toute nouvelle construction doit prendre en compte le contexte environnant, et plus particulièrement la composition des façades avoisinantes. Ensuite chaque zone (sauf UI, zone urbaine d'industries lourdes, d'activités portuaires, ferroviaires et logistiques) comporte un article 11 où des prescriptions particulières viennent compléter les règles générales. Sont dans ce cadre évoqués les traitements des rez-de-chaussée, des lieux de stockage, des clôtures ; un traitement homogène des constructions sur un même terrain peut-être imposé, tout comme l'adéquation avec la composition des façades limitrophes, la prise en compte des rythme horizontaux...De plus, des dispositions particulières au titre des entrées de ville s'appliquent sur certains secteurs. Le règlement du PLU donne le cadre dans lequel doit s'intégrer le projet, ensuite, effectivement, une marge d'appréciation est laissée aux services communaux qui instruisent
La largeur des trottoirs en ville : <i>La largeur des trottoirs en certains endroits de la ville de Bordeaux pose évidemment problème puisque parfois insuffisante. Ceux-ci ne sont pas traités par le PLU actuel et la commission propose qu'il soit complété sur ce point notamment dans sa version nouvelle 3.1. Les dispositions qui existent en ce domaine par ailleurs nous paraissent largement insuffisantes, l'espace à laisser aux piétons devrait être nettement élargi et, à cet effet, il faudrait profiter des possibilités qu'offrent les constructions nouvelles.</i> <i>L'utilisation de plus en plus importante des vélos exige de prévoir pour ceux-ci des emplacements de stationnement devant pratiquement chaque immeuble important ce qui renforce cette nécessité d'élargir les trottoirs. Par ailleurs, la population vieillit et les personnes âgées ne peuvent supporter les bousculades qui existent parfois sur les trottoirs.</i>	Les services communautaires ont engagé une réflexion sur les espaces publics. Cette démarche aborde l'évolution des modalités d'aménagement des espaces publics afin de les adapter à leurs usages et leur environnement, tant dans leurs dimensionnements que dans leurs traitements. La question des trottoirs fait partie intégrante de cette réflexion qui devrait amener la Cub à formuler de nouvelles propositions dans le traitement de ces espaces.

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
La densification : <i>L'agglomération bordelaise comprend beaucoup d'échoppes, maisons de ville ou pavillons, donc des constructions basses auxquelles la population est très attachée et s'oppose donc le plus souvent à la construction d'immeubles de grande hauteur dans leur voisinage. En fait, la population n'est pas du tout acquise à la notion nouvelle de densification telle qu'elle a déjà été annoncée par les responsables politiques locaux et par les médias.</i> <i>Au cours de la présente enquête, plusieurs manifestations d'opposition se sont manifestées notamment à la Bastide (opposition très forte), Blanquefort et Mérignac.</i> <i>La commission observe qu'une densification de plus de 30% est annoncée dans la CUB pour les prochaines années sans que les modalités de sa mise en place aient été précisées; cela ne peut donc entraîner que des oppositions sans parler des contentieux; il faut donc remédier à cette situation. Elle constate aussi que lorsque des concertations avec la population ont lieu, celle dernière adopte plus facilement les projets avancés (exemple : Bastide Niel) alors que lorsque cette concertation n'a pas eu lieu ou est insuffisante, la population rejette le projet (exemple: Bastide SIASO). Ces concertations devraient donc devenir la règle chaque fois qu'une rupture dans l'architecture locale doit apparaître.</i> <i>Compte tenu cependant de l'importance de ce problème dans la CUB, la commission suggère qu'une sorte d'encadrement de ces concertations soit mis en place qui pourrait prendre la forme, par exemple, d'une instruction du Président de la CUB aux divers services d'urbanisme. Cette instruction pourrait reprendre les leçons déjà acquises auprès des opérations d'urbanisme réussies ou non et serait périodiquement mise à jour. La commission pense aussi que des règles pourraient être introduites dans le règlement du PLU lorsqu'une expérience suffisante aura été acquise.</i> <i>Il est cependant urgent d'établir quelques principes en ce domaine qui dès à présent pourraient être exposés à la population.</i>	La Cub a le souci de faire participer les citoyens au processus d'élaboration de ses projets. Ceci s'est tout d'abord traduit par l'élaboration de la charte de la participation. Celle-ci fixe un cadre et offre des outils pour la mise en œuvre de la participation active et constructive, du plus grand nombre, dès l'amont et tout au long de l'élaboration du projet et de sa réalisation, quelle que soit l'échelle de réflexion. Un des outils mis en place est le site internet de la participation. Par ailleurs, le "Projet Métropolitain", issu d'une démarche participative, fixe les grandes orientations de la métropole bordelaise à l'horizon 2030. Il fait notamment état de l'objectif d'atteindre 1 million d'habitants à cette date. La démarche 50 000 logements le long des axes des transports en commun, qui a fait appel à des équipes internationales d'architectes-urbanistes, participe à la mise en oeuvre de l'accueil de ces nouveaux habitants dans les meilleures conditions. La prochaine démarche 55 000 hectares pour la nature y contribuera également. La question de l'intégration des projets dans les tissus constitués doit être examinée avec attention notamment avec les riverains.

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
Les espaces boisés privés : <i>Le PLU prévoit la protection pour de nombreux arbres isolés ou divers espaces boisés. Ces arbres et espaces ne sont pas toujours désirés par les propriétaires qui doivent cependant s'en accommoder ce qui leur entraine des frais d'entretien. Certains de ces propriétaires ont des moyens financiers très faibles, la commission propose donc que des moyens pérennes soient mis en place pour leur venir en aide. Il a été signalé que certaines aides existeraient mais elles paraissent éparses et peu connues des intéressés. Un dispositif mis en place au niveau de la CUB, des communes et pourquoi pas du Conseil Général, serait certainement apprécié par les particuliers concernés et justifié pour des collectivités qui ont le souci de rendre attrayante pour les visiteurs, une agglomération qui veut développer ses trames vertes et ses atouts touristiques.</i>	La question de l'aide financière ou matérielle suggérée par la commission d'enquête pour l'entretien des espaces boisés protégés ne relève pas du PLU. Ce type de dispositif a effectivement été mis en place par certaines communes. La Cub ne peut qu'engager les autres villes de s'en inspirer.
En résumé : <i>La commission considère que les conditions du déroulement de l'enquête peuvent globalement être regardées comme satisfaisantes tant en ce qui concerne la procédure suivie que le dossier lui-même. L'analyse que la Commission a faite des observations du public, que celles-ci soient traitées dans le rapport d'enquête ou dans les présents feuillets, ne conduisent pas foncièrement à la remise en cause du projet. La commission elle-même a fait ses propres propositions afin de compléter le PLU ou de mieux l'adapter à la situation actuelle. En outre, et sur un plan très général, le PLU est par nature appelé à être amendé périodiquement - l'on en est déjà à sa sixième modification - en fonction de l'évolution de la réglementation, des connaissances et des techniques, des constatations auxquelles son application pourrait donner lieu.</i>	dont acte

CONTENU DE L'AVIS	REPONSE APPORTEE ET SUITE DONNEE
<i>Pour tous ces motifs, la commission émet un avis favorable au projet de la sixième modification du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux, en demandant qu'il soit finalisé après examen des avis et recommandations figurant dans son rapport et dans les présentes conclusions.</i> <i>Elle émet en outre les recommandations suivantes :</i> <i>Etablir des règles en vue d'obtenir une densification harmonieuse, Introduire davantage de règles architecturales pour les grands axes routiers extérieurs au centre-ville et intérieurs à la rocade.</i>	Les recommandations formulées par la commission d'enquête concernant une densification harmonieuse sont au cœur des travaux actuellement engagés dans le cadre de la procédure de révision du PLU. La question de la qualité architecturale des entrées de ville a été abordée ci-dessus.

ANNEXE II à la délibération d'approbation de la 6ème modification du PLU

6ème MODIFICATION DU PLU-AVIS DES COMMUNES (L 5215-20-1 du C.G.C.T)

COMMUNE	DATE CONSEIL MUNICIPAL	DATE CONTRÔLE DE LEGALITE	AVIS SUR PLU	OBSERVATIONS du conseil municipal	SUITE DONNEE
AMBARES	09/07/2012	12/07/2012	avis favorable		
AMBES	02/07/2012	05/07/2012	avis favorable		
ARTIGUES	29/06/2012	09/07/2012	avis favorable		
BASSENS	10/07/2012	20/07/2012	avis favorable		
BEGLES	05/07/2012	09/07/2012	avis favorable		
BLANQUEFORT	25/06/2012	02/07/2012	avis favorable		
BORDEAUX	25/06/2012	29/06/2012	avis favorable		
BOULIAC	04/06/2012	05/06/2012	avis favorable		
LE BOUSCAT	10/07/2012	13/07/2012	avis favorable		
BRUGES	28/06/2012	09/07/2012	avis favorable		
CARBON BLANC	05/07/2012	13/07/2012	avis favorable		
CENON	04/07/2012	06/07/2012	avis favorable		
EYSINES			avis favorable	Une erreur apparaît dans la liste des modifications par commune. La modification E20-4-secteur Montailieu : création d'une servitude de mixité sociale L162,9 à 30 % rue du Bleu concerne les parcelles BB 1576-1599 et non pas les parcelles BB 1456-1458 comme indiqué.	La rectification des références de parcelles a été effectuée dans le tableau des modifications de la commune d'Eysines.
FLOIRAC	18/06/2012	19/06/2012	avis favorable		
GRADIGNAN	25/06/2012	05/07/2012	avis favorable		
LE HAILLAN	21/06/2012	05/07/2012	avis favorable		
LORMONT	15/06/2012	26/06/2012	avis favorable		
MERIGNAC	02/07/2012	04/07/2012	avis favorable		
PAREMPUYRE	20/06/2012	22/06/2012	avis favorable		
PESSAC	12/07/2012	17/07/2012	avis favorable		
SAINT AUBIN	25/06/2012	26/06/2012	avis favorable		
SAINT LOUIS MONT	25/06/2012	05/07/2012	avis favorable		
SAINT MEDARD	27/06/2012	28/06/2012	avis favorable		
SAINT VINCENT	05/06/2012	15/06/2012	avis favorable		
LE TAILLAN	12/07/2012	19/07/2012	avis favorable		
TALENCE	25/06/2012	03/07/2012	avis favorable		

COMMUNE	DATE CONSEIL MUNICIPAL	DATE CONTRÔLE DE LEGALITE	AVIS SUR PLU	OBSERVATIONS du conseil municipal	SUITE DONNEE
VILLENAVE D'ORNON	26/06/2012	28/06/2012	avis favorable avec réserve	Pour lever toute ambiguïté et éviter les interprétations, il faudrait rajouter à la fin de l'article 2 du Chapitre 1- Division en propriété ou en jouissance : "Dans le cas d'un lotissement ou dans celui de la construction, sur un même terrain, de plusieurs bâtiments, dont le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance, l'intégralité des règles sont applicables aux terrains issus des divisions projetées, sauf pour les opérations de plus de 800 m² SHON, où l'intégralité des règles s'applique sur le terrain avant division".	Suite à l'enquête publique, la règle a été réécrite avec l'assistance du conseil juridique de la Cub. Seule une commune a fait des remarques sur cette nouvelle formulation, ce qui laisse entendre qu'elle convient aux 26 autres. Il est donc proposé de maintenir la rédaction en l'état et de prendre le temps d'y retravailler dans le cadre de la 7ème modification. Toute modification des documents présentés à l'enquête publique doit découler d'une observation du public ou du rapport de la commission d'enquête. Ce point n'ayant pas été soulevé dans le cadre de l'enquête publique de la 6ème modification du PLU, il devra être rectifié dans une prochaine procédure.

ANNEXE 3 à la délibération d'approbation de la 6ème modification du PLU

TABLEAU DE CONCORDANCE DES EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Numéro provisoire	Numéro définitif	Désignation de l'opération	Maître d'ouvrage	Commune(s)
T5000	T2037	Création d'une voie nouvelle entre les rues Chantecrit et Surson	CUB	BORDEAUX
T5001	S394	Elargissement de l'Avenue des 40 journaux	CUB	BORDEAUX
T5002	T2038	Création d'une voie nouvelle entre les rues de la faïencerie et Bourbon	CUB	BORDEAUX
T5003	T2039	Création d'un cheminement doux entre la rue Joséphine et la rue de la Faïencerie	Commune	BORDEAUX
T5004	S395	Elargissement de l'avenue de Gradignan entre la rue du Pont de Chiquet et la rue Chateaubriand	CUB	PESSAC
T5005	S396	Elargissement de l'avenue J.Jaurès entre la rue Ader et la rue du Bas brion	CUB	PESSAC
T5006	S397	Elargissement de la rue des Garosses	CUB	LORMONT
T5007	T2040	Création d'un cheminement piéton et deux roues entre la rue de venteille et la rue de la Liberté	CUB	LE HAILLAN
T5008	T2041	Elargissement de l'Avenue de la Gare	CUB	TALENCE
T5009	T2042	Elargissement de la rue de Peybouquey entre l'avenue de la Gare et la rue Lavardens	CUB	TALENCE
T5010	T2043	Création d'une Voie Nouvelle d'emprise entre l'avenue Georges Lasserre et l'avenue du Mal Leclerc	CUB	TALENCE
T5011	T2044	Création d'une voie nouvelle "Mail Forestier" de Marcel Dassault à Marcel Dassault en passant par le chemin du vert Castel	CUB	MERIGNAC
T5012	T2045	Création de la voie nouvelle Vercors Bois Fleuri	CUB	LORMONT
T5013	T2046	Elargissement de la rue de la Verrerie de l'avenue de la Marne à la rue Paul Doumer	CUB	MERIGNAC
T5014	T2047	Création d'un giratoire carrefour Ave de la Boétie Rue de Calavet	CUB	LE TAILLAN MEDOC
T5015	T2048	Elargissement de la rue de Tanais pour création d'une voie verte entre la rue du Vivey et la rue de la Liberté	CUB	BLANQUEFORT
T5016	T2049	Elargissement de la rue de la Forteresse pour création d'une piste cyclable	CUB	BLANQUEFORT
T5017	S398	Création d'une voie verte entre l'avenue du Onze Novembre et la rue de la Rivière	CUB	BLANQUEFORT
T5018	T2050	Création d'un cheminement doux sur la parcelle AS 53	CUB	MERIGNAC
T5019	T2051	Création d'une Voie Nouvelle entre le chemin de Leyran et la rue du Mal de Lattre de Tassigny	CUB	VILLENAVE D'ORNON
T5020	T2052	Création d'un cheminement doux entre la rue Pierre Mendès France et l'OP 1678	Commune	BASSENS

ANNEXE 3 à la délibération d'approbation de la 6ème modification du PLU

TABLEAU DE CONCORDANCE DES EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Numéro provisoire	Numéro définitif	Désignation de l'opération	Maître d'ouvrage	Commune(s)
T5021	T2053	Elargissement du Chemin de Cante Cric entre l'ave de la Boétie et le chemin de Jau	CUB	LE TAILLAN MEDOC
T5022	S399	Création d'une voie nouvelle de l'ave G. Eiffel à la rue Jean Teynaud par l'ave des Etangs	CUB	ST VINCENT DE PAUL
T5023	T2054	Création d'une voie nouvelle de l'ave des Etangs au chemin des jaugues	CUB	ST VINCENT DE PAUL
T5024	T2055	Liaison du chemin des Jaugues à la rue Armand Mouchague	Commune	ST VINCENT DE PAUL

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de AMBARES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
AMBA01	Modification ER P187 (Elargissement de la rue des Tretins au droit de la rue A.Lignac)	3.6.2
AMBA02	Modification ER T 55 (Elargissement de la rue de Pontet entre la rue Lamartine et l'av Léon Blum)	3.6.2
AMBA03	Elargissement ER Marcel PALACIN pour piste cyclable T57 (Création d'une voie nouvelle entre l'avenue Léon Blum et la rue Maurice Thorez) emprise 12 mètres	3.6.2
AMBA09	Mise à jour de l'ER T58 (Elargissement de la rue de Canteranne entre la RN10 et la commune de Saint Loubes) - courrier du 6 Avril 2011 DTRD	3.6.2
AMBA10	Modification ER P184 (Elarg. du chemin de la Vie entre la voie accés RD113 à l autoroute et la rue G. Clémenceau)	3.6.2
AMBA11	Modification ER T25 (Création de voie nouvelle entre la rue Paulin de Nole et la rue de Saint-Denis)	3.6.2
AMBA12	Modification ER T31 (Création d'une voie nouvelle entre la rue de Loustauneuf et l'avenue de la Liberté)	3.6.2
AMBA13	Modification ER T32 (Elargissement de l'av.Jules Ferry entre la rue J.Prat et l'av.de la Liberté)	3.6.2
AMBA14	Modification ER T33 (Elargissement du ch.de la vie entre la rue de Saint-Denis et l'av Grandjean)	3.6.2
AMBA15	Modification ER T43 (Elargissement de la rue J.Jaurès entre la rue de Formont et le chemin de Martet)	3.6.2
AMBA16	Modification ER T45 (Elargissement de la rue P. MONIMEAU entre la rue SABAREGES et l'allée des ORMEAUX)	3.6.2
AMBA17	Modification ER T54 (Création de voie nouvelle entre la rue Marceau et la rue Claude Taudin)	3.6.2
AMBA18	Modification ER T1398 (Elargissement du chemin rural des Coutins)	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de AMBARES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
AMBA19	Modification ER T1669 (Elargissement de l'Impasse Grandjean)	3.6.2
AMBA21	Modification de zonage de UMv4 en UPc4 rue de la commanderie des templiers	3.7.1
AMBA60	Instauration de SMS sur les zones 1AU du TILLAC + obligation préalable d'une réhabilitation d'une voie de desserte	3.1.2
AMBA61	Modification de l' orientation d'aménagement G11 report d'ouverture des zones 1AU en 2015 (GOBOLE et LE TILLAC)	3.4.5
AMBA62	Modification l' orientation d'aménagement G13 report d'ouverture des zones 1AU en 2015 (GAUDIN, BARAU, GARLOP, SADIRAUT, LAMARQUE)	3.4.5
AMBA63	Modification l' orientation d'aménagement G14 report d'ouverture de zones 1AU en 2015 (VERDO)	3.4.5
AMBA64	Modification l' orientation d'aménagement G12 ouverture des zones 1AU à l'urbanisme	3.4.5

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de AMBES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
AMBE01	suppression ER S1 (Création d'une voie nouvelle entre le RD 10 et la voie de desserte du Port Pétrolier)	3.6.2
AMBE02	suppression ERS2 (Elargissement du chemin d'Izard entre la voie nouvelle S1 et le RD 113)	3.6.2
AMBE04	Modification ER S3 (Elargissement du chemin du Fourat entre le RD113 et l'opération S4)	3.6.2
AMBE05	Modification ER S4 (Création d'une voie nouvelle entre le chemin du Fourat et la rue Jean Abérard)	3.6.2
AMBE07	Modification ER S9 (Elargissement du chemin de la Vie Sud entre l'opération S6 et la rue Paul Bayle)	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune d'ARTIGUES PRES BORDEAUX		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ar01	Modification de zonage - secteur Brannes - de Umv4 en UPc4	3.1.4
Ar02	Inscription d'une servitude de localisation de voirie pour la création d'un cheminement doux (piéton/2 roues) entre l'avenue de l'église Romane et le boulevard des oiseaux.	3.6.4
Ar03	Suppression d'une servitude de localisation de voirie, rue du Romarin	3.6.4
Ar04	Modification de l' orientation d'aménagement H16 pour permettre le projet d'extension du groupe scolaire en zone N3 secteur Bétailhe	3.9.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BASSENS		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ba01	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1404, "Création d'un cheminement piétons sur le chemin rural de la Barre"	3.6.2
Ba02	Modification de l'emplacement réservé de voirie T216, "élargissement Lamartine entre rue Boutinard et V Hugo"	3.6.2
Ba03	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1679 "Création d'une voie de désenclavement depuis la rue du Moura"	3.6.2
Ba04	Modification de l'emplacement réservé S118 "Elargissement de la rue Franklin entre l'av. du Gal. de Gaulle et l'avenue Puy Pla"	3.6.2
Ba06	Modification de l'emplacement réservé de voirie T208 "Elargissement de la rue Ch. Peguy entre la rue Georges Clémenceau et la rue J.J. Rousseau"	3.6.2
Ba07	Modification de l'emplacement réservé de voirie T213 "Elargissement de la rue Montsouris"	3.6.2
Ba08	Modification de l'emplacement réservé de voirie T220 "Création d'un cheminement piéton entre l'opération S58 et la rue du Tertre"	3.6.2
Ba09	Modification de l'emplacement réservé de voirie T226 "Elargissement de la rue Michel Montaigne entre la rue Adrien Planque et rue Paul Bert"	3.6.2
Ba10	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1676 "Elargissement de la rue Montaigne"	3.6.2
Ba11	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1315 "Elargissement de la rue de la Pomme d'Or entre les rues Lafayette et Sybille"	3.6.2
Ba12	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1677 "Elargissement du chemin rural entre la rue P. Mendès France et la rue J.J. Rousseau"	3.6.2
Ba13	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1675 "Elargissement de la rue Lucien Victor Meunier/rue Goya (Pont des Sables) et angle de l'av du Gal. Leclerc"	3.6.2
Ba14	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1199 "création d'une nouvelle voie du Brugnon"	3.6.2
Ba15	Erreur matérielle opération S300 "Elargissement de la rue Durcy entre la Place Lénine et la rue l.et F. Curie": opération située sur les communes de Bègles et Bassens	3.12

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BASSENS		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ba16	Modification de l'emplacement réservé de voirie T218 "Elargissement de la rue Chateaubriand entre la rue du président Coty et l'avenue Pasteur"	3.6.2
Ba17	Modification de l'emplacement réservé de voirie T207 "Elargissement de la rue du Moura entre la rue de la Pomme d'Or et la rue du Lavoir"	3.6.2
Ba18	Modification de l'emplacement réservé de voirie S64 "Elargissement de la rue Manon Cormier entre rue Goya et Av du Gal.de Gaulle"	3.6.2
Ba19	Modification de l'emplacement réservé de voirie P253 "Elargissement des av R.Bourdieu et des Griffons entre Av F. Constant et rue du Président Allendé"	3.6.2
Ba20	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1678 "Création d'une voie nouvelle entre la rue Mendès France et la rue JJ. Rousseau"	3.6.2
Ba 21	Création d'un emplacement réservé de voirie T5020 "cheminement doux entre la rue Pierre Mendès France et l'opération T1678"	3.6.2
Ba27	Modification de l'emplacement réservé de voirie P227 : "Elarg. des Av de la Somme, F.Cailleau, République entre la rue Castéra et la rue F.Constant"	3.6.2
Ba28	Suppression de l'emplacement réservé de voirie S345 "Création d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'av R.Bourdieu et de la rue M.Toutaud"	3.6.2
Ba 30	Suppression du périmètre d'attente de projet global près du bourg arrivé à échéance	3.3.3

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BEGLÉS		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Be01	Inscription d'un arbre remarquable (magnolia) au 43 rue Pierre Curie	3.8.1
Be02	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7- Maison Bourgeoise (B2198) au 3 rue de Verdun	3.8.2
Be03	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7 -Maison Bourgeoise (B2199) au 100 rue de Lauriol	3.8.2
Be04	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7 - Maison (B3032) au 19 rue du maréchal Fayolle	3.8.2
Be05	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7 - Pigeonnier (B8087) avenue Jeanne d'Arc	3.8.2
Be06	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7 - Maison bourgeoise (B2200) au 66/68 rue Léon Gambetta	3.8.2
Be07	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7 - Parc (P2240) - parcelle AM n°907 rue Francis de Préssencé	3.8.2
Be08	Inscription de la servitude de mixité sociale L039-6 - Valentia Terechkowa (SHON LLC >= 50%)	3.1.2
Be08	Inscription de la servitude de mixité sociale L039-7 - Louis Laverigny (SHON LLC = 100%)	3.1.2
Be08	Inscription de la servitude de mixité sociale L039-8 - Chemin Bonnevie (SHON LLC >= 50%)	3.1.2
Be08	Inscription de la servitude de mixité sociale L039-9 - Albert Thomas (SHON LLC >= 50%)	3.1.2
Be08	Inscription de la servitude de mixité sociale L039-10 - Trois Britman (SHON LLC >= 50%)	3.1.2
Be09	Modification de zonage au niveau de l'avenue Lucien Lerousseau - De #Ume+ HF9 en #UMep+	3.8.3
Be10	Modification de zonage (Zac quartier de la mairie,) #UPc HF 9 en #UDm HF 12,	3.3.1
Be11	Suppression du recul R=6m (Zac quartier de la mairie) le long de l'extension de Camelle	3.3.1
Be12	Modification de zonage du stade Moga - de #Umv en UGESc HT30	3.6.1
Be13	Inscription d'un arbre remarquable (cèdre) - angle de la rue Marius Olivier avec l'impasse Dupuch	3.1.2
Be14	Suppression de la Csin 10m "Estey du Cocut "	3.10

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BEGLÉS		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Be15	Inscription d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel Ile de Gaulle) avec une SHOB max de 50m²	3.3.3
Be16	Modification de zonage de la parcelle 039AV2 de UI en UDc3	3.7.1
Be17	Suppression de l'emplacement réservé de superstructure 8Be7 (Parc relais provisoire)	3.6.3
Be18	Inscription d'une servitude de localisation IG, avec comme Désignation Parc relais provisoire	3.6.4
Be19	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel - Le Grand Port), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Be20	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel - Terre Sud), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Be21	Modification de zonage, de la parcelle AM484 de UEu3 en #UDc3	3.7.1/3.3.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BLANQUEFORT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
B101	Extension de l'espace boisé classé dans le secteur Poujeau sur partie de l'emplacement réservé de voirie T1269 libéré lors de la 5ème modif	3.8.1
B102	Modification de l'emplacement réservé de voirie T170 " Elargissement de la rue de la Rivière entre l'av. du Gal. de Gaulle et l'av du 11 Novembre "	3.6.2
B103	Création d'un emplacement réservé de voirie T5015 "Elargissement de la Rue de Tanais pour la création d'une voie verte entre la rue du Vivey et la rue de la Liberté"	3.6.2
B104	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1982 " Elargissement de la rue Lamartine entre rue Léopold Carme et la rue Amédée Tastet"	3.6.2
B105	Création d'un emplacement réservé de voirie T5016 "Elargissement de la rue de la Forteresse pour la création d'une piste cyclable"	3.6.2
B106	Modification de l'emplacement réservé de voirie T167 "Elargissement de la rue de Linas entre l'av. du Gal. de Gaulle et la rue Michel Montaigne"	3.6.2
B107	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T177 "Elargissement de la rue J.Moulin entre les avenues du Gal. de Gaulle et du XI Novembre"	3.6.2
B108	Modification de l'emplacement réservé de voirie P72 "Elargissement de l'Av. du Gal. de Gaulle entre la rue de St. Haon et la commune Eysines"	3.6.2
B109	Création d'un emplacement réservé de voirie T5017 "Création d'une voie verte entre l'Avenue du XI Novembre et la rue de la Rivière"	3.6.2
B110	Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie T173 "Elargissement de la rue Saint-Haon entre l'av. du Gal. de Gaulle et la rue du Tujean"	3.6.2
B111	Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie T176 "Elargissement de la rue de Tujean entre la rue Saint-Haon et l'entrée du lotissement de Tujean"	3.6.2
B112	Modification du tracé de l'emplacement réservé de voirie T182 "Elargissement de la rue de la Renney entre rue de la Landille et l'av. du XI Novembre"	3.6.2
B113-1	Inscription d'un arbre isolé à conserver - Chêne - parcelle CL7	3.8.1
B113-2	Inscription de 4 arbres isolés à conserver -Chênes - parcelle CK461	3.8.1
B113-3	Inscription d'un arbre isolé à conserver - Cerisier à fleurs - parcelle CR122	3.8.1
B113-4	Inscription de 2 arbres isolés à conserver -Cèdres - parcelle AK272	3.8.1
B113-5	Inscription d'un arbre isolé à conserver - Magnolia - parcelle AI13	3.8.1
B113-6	Inscription d'un arbre isolé à conserver -Cèdre - parcelle AM119	3.8.1
B113-7	Inscription de 3 arbres isolés à conserver -Chênes - parcelle CE149	3.8.1
B113-8	Inscription d'un arbre isolé à conserver -Cèdre - parcelle BX413	3.8.1
B113-9	Inscription de 2 arbres isolés à conserver -Pins parasol - parcelle BX33	3.8.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BLANQUEFORT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
BI14	Création d'un espace boisé classé - Rue des Sables (lotissement Le Bosquet)	3.8.1
BI15-1	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5. 7: edifice agricole B5014 - Grange - 9 rue du Soutey	3.8.2
BI15-2	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5. 7: edifice agricole B5015 - Grange - rue Alcide Lançon	3.8.2
BI15-3	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5. 7: edifice agricole B5016 - Grange - Avenue du Général de Gaulle	3.8.2
BI15-4	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5. 7: edifice agricole B5017 - Grange - Rue de Linas	3.8.2
BI15-5	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5. 7: edifice agricole B5018 - Grange - Rue de Solesse	3.8.2
BI16	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1704 "Création d'une liaison piétons deux-roues entre la rue Dérès et la rue de la République"	3.6.2
BI17	Modification de l'emplacement réservé de voirie T165 "Elargissement du bd Alcide Lançon entre la rue Gilamon et l'av. du Gal. de Gaulle"	3.6.2
BI23	Modification de zonage de UPm en UH - Secteur Sables de Lacoste	3.7.1
BI24	Taste de Claouey: Inscription d'une protection paysagère L123.1.5.7: P3408: boisement existant identifié comme une continuité entre les espaces naturels structurant de part et d'autres (vignes).	3.8.1
BI25	Taste de Claouey – Création d'une servitude de localisation de voirie pour la création de cheminement doux	3.6.4
BI26	Secteur Salle de Breillan: inscription d'une servitude de mixité sociale L056.7 à 30%	3.1.2
BI28	Modification de l'orientation d'aménagement C34 - Suppression de la vignette Blanquefort-Port du Roy	3.5.2
BI29-1	Secteur Andrian: inscription d'une servitude de mixité sociale L056.8 à 40%.	3.1.2
BI29-2	Secteur Andrian: inscription d'une servitude de mixité sociale L056.9 à 40%.	3.1.2
BI31	Secteur Avenue Port du Roy: modification de zonage de UPc 4 en # UDM4 situé à proximité.	3.7.1/3.1.3
BI32	Secteur Ormon / Laroque: modification de zonage de UPc4 à UDM4 (parcelles BN 228, 509, 510, 508, 40, 39, 38, 527, 526).	3.1.4
BI33	Modification de la SMS L056.4: passage de 40 à 30%	3.1.2
BI34	Modification de l' orientation d'aménagement F43 secteur Ornon / Laroque: inscription d'un principe de liaison douce	3.9.3
BI35	Secteur Solesse: modification de zonage de 1AU/UDm en 1AU/UDc et N1 au Sud de solesse	3.4.3/3.9.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BLANQUEFORT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
BI36	Modification de l' orientation d'aménagement G47 en lien avec la changement de zonage secteur Solesse (BI35)	3.4.3
BI37	Secteur Caychac: modification de zonage de UP en UH	3.7.1
BI38	Secteur Queyron: modification de zonage de 1AU/UPm en 1AU/UH	3.4.5
BI39	Modification de l' orientation d'aménagement G46 en lien avec le changement de zonage secteur Queyron (BI38)	3.4.5
BI41	Création d'un espace boisé classé - rue Charles Lindberg - Continuité de la lande.	3.8.1
BI42	Inscription d'une rotection paysagère L123-1-5-7: P1140: anciens vergers, ripisylve (BI49)	3.8.1
BI44	Inscription d'une servitude de localisation de voirie sur le même périmètre que la SMS	3.6.4
BI45	Modification de zonage de UPm en UH (parcelles entre la rue Jean Mermoz et Clément Ader)	3.7.1
BI47	Modification de zonage de N2c en N2h - Projet de de la Vacherie	3.9.2
BI48	Suppression du périmètre d'attente du projet global - Secteur Andrian	3.3.1/3.3.3
BI49	Inscription d'une protection paysagère L123-1 5 7: P1140 à proximité de la rue Charles Lindberg (BI42)	3.8.1
BI50	Gilamon - Création d'une servitude de localisation de voirie pour cheminement doux	3.6.4

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo01	Modification de zonage, parcelles des abattoirs, de UEu en UGESc HT=25 mètres	3.3.1
Bo02	Modification de zonage quartier Belcier de #UCv et UI en UGESc HT27	3.3.1
Bo03	Modification de l'emplacement réservé de voirie P401 "Aménagement du carrefour entre rue d'Armagnac/rue C.Vernet/rue L.Paillière pour l'implantation du tramway", suppression d'un pan coupé angle rues carle vernet et Léon Pallière (emprise maison du projet bordeaux Euratlantique)	3.6.2
Bo04	Inscription d'un périmètre d'attente de projet global SHOB max = 30 m² sur Garonne Eiffel	3.3.3
Bo05	Inscription d'un périmètre d'attente de projet global SHOB max = 30 m² sur quai de la Souys	3.3.3
Bo05bis	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel quai de la Souys), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Bo06	Modification de l' Orienta tion d' Aménagement B19 "Plaine Rive droite"	3.3.1
Bo07	Modification du zonage secteur Brazza, de UE en UDpb HT40	3.3.1
Bo07bis	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel BRAZZA), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Bo09-1	Inscription d'une servitude de localisation voirie au débouché du futur pont Bacalan-Bastide (pour permettre à terme la création d'un réseau viaire)	3.3.1/3.6.4
Bo09-2	Inscription d'une servitude de localisation voirie au débouché du futur pont Bacalan-Bastide (pour permettre à terme la création d'un réseau viaire)	3.3.1/3.6.4
Bo09-3	Inscription d'une servitude de localisation voirie au débouché du futur pont Bacalan-Bastide (pour permettre à terme la création d'un réseau viaire)	3.3.1/3.6.4
Bo10	Inscription d'une servitude de localisation "Espace vert" au débouché du futur pont Bacalan-Bastide	3.3.1/3.6.4
Bo11	Inscription d'une servitude de localisation (IG) pour équipement public - secteur Brazza	3.3.1/3.6.4
Bo12	Modification de zonage #UCv1+ en # UR de long de l'avenue Thiers	3.8.3
Bo13	Modification de zonage - de #Ucvt HF15 et #UDpb en #UDpb HF40 - secteur Bastide Niel - Queyries	3.3.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo14	Création de l' Orientation d'Aménagement B39 sur le périmètre du PNRQAD (Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés)	3.3.1
Bo15	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel - îlot Imprimerie)	3.8.3/3.3.3
Bo16	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (zone de gel - îlots Carpenteyre et Nérigeau/Sauvageau)	3.8.3/3.3.3
Bo20	Modification de l'extrait du plan de zonage N°9 - îlot Santé Navale - Place Andre Meunier	3.3.1
Bo20-bis	Modification de zonage sur l'ilot Santé Navale - de UGES HT15 en UDC	
Bo21	Suppression partielle des Hauteurs de Façades (HF18m) le long du cours Barbey	3.3.1
Bo23	Modification de zonage de UGESu en UGESu* - Secteur Cassagnol	3.3.1
Bo24-1	Ville de Pierre - Inscription d'un filet de hauteur (règle générale) au 72 passage Nicot	3.8.3
Bo24-2	Ville de Pierre - Inscription d'un filet de hauteur (règle générale) au 5 rue Tanesse	3.8.3
Bo24-3	Ville de Pierre - Inscription d'un filet de hauteur (règle générale) au 14 impasse Bouscatier	3.8.3
Bo24-4	Ville de Pierre - Inscription d'un filet de hauteur (règle générale) au 17 rue Ladous	3.8.3
Bo24-5	Ville de Pierre - Inscription d'un filet de hauteur (règle générale) au 70 rue Leberthon	3.8.3
Bo24-6	Ville de Pierre - Inscription d'un trait de protection au 61 cours de la marne	3.8.3
Bo24-7	Ville de Pierre - Suppression de l'emprise 0 au 76 rue Kleber (2 emprises se superposent 0 et 50)	3.12
Bo24-8	Ville de Pierre - Inscription d'une emprise 50 au 364 cours de la Somme	3.8.3
Bo24-9	Ville de Pierre - Inscription d'une emprise 0 au 19 rue Louis Cabié	3.8.3
Bo25	Inscription d'une protection patrimoniale L.123-1-5-7° sur les Bassins à Flots	3.8.2
Bo26	Inscription d'une protection patrimoniale L.123-1-5-7° sur les grands moulins de Paris	3.8.2
Bo27	Inscription d'une protection patrimoniale L.123-1-5-7° sur les halles de l'ancienne usine Soferti	3.8.2
Bo28	Modification de l' Orientation d'Aménagement D38 (SIM Bordeaux Nord)	3.2.2
Bo28-bis	Modification de l' Orientation d'Aménagement B31 (Berge du lac/Ginko)	3.3.1
Bo30	Modification de l' Orientation d'Aménagement G50 (Bordeaux Nord)	3.4.5
Bo31	Modification de l' Orientation d'Aménagement B13 Bassins à Flots	3.3.1
Bo32	Modification de l' Orientation d'Aménagement B20	3.3.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo33	Modification de zonage, secteur Mayaudon, de Umv1 en UGESu* HT18,	3.6.1
Bo34-1	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-9 - Cours Journu Auber - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo34-2	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-10 - Rue Auguste Poirson - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-3	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-36 - Rue Lagrange - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-4	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-12 - Rue Paul Verlaine - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-5	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-11 - Rue de Tivoli - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-6	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-14 - Rue Georges Bonnac - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-7	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-15 Rue Lescure - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-7bis	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-37 - Rue Lescure - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-8	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-16 - Rue du Haut Brion - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-9	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-17 - Rue Privat - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-10	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-18 - Rue de Berliquet - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-11	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-19 - Place Louis Barthou - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-12	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-20 - Cours de l'Argonne - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-13	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-21 - Rue Pauline Kergomard - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-14	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-22 - Rue du Fort Louis - (SHON LLC = 100%)	3.1.2
Bo34-15	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-23 - Rue Dépé - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-16	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-24 - Avenue de Mérignac - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-17	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-25 - Rue du Rabot - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-18	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-26 - Rue Jean Richepin - (SHON LLC >=50%)	3.1.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo34-19	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-27 - Avenue de la République - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-20	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-28 - Avenue de la République - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-21	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-29 - Rue Magnificat - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-22	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-30 - Rue des Pins Francs - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-23	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-31 - Rue Hanapier - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-24	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-32 - Rue Soubiras - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-25	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-33 - Rue Jude - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-26	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-34 - Rue Jules Ferry - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-27	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-35 - Rue Gallinée - (SHON LLC >=50%)	3.1.2
Bo34-29	Modification de la servitude de mixité sociale L063-2 - Rue de la Béchade (SHON LLC de 100% à 50%)	3.1.2
Bo34-30	Modification de la servitude de mixité sociale L063-7- rue de Tresses - (SHON LLC de 100% à 50%)	3.1.2
Bo35-1	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-38 - 92 Rue Binaud - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-3	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-40 - 168 Cours du Médoc - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-4	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-41 - 111-113 Cours Balguerie Stuttenberg - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-5	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-42 - 14 Cours du Raccordement - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-6	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-43 - 249 Rue du Jardin Public - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-7	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-44 - 218 Rue de Bègles - (SHON AM >=50%)	3.1.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo35-8	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-45 - 30 Cours de la Somme - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-9	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-46 - 324 Cours de la Somme - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-10	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-47 - 341 Boulevard Jean-Jacques Bosc - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-11	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-48 - 23 Rue Paul Mamert - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-12	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-49 - 21 Cité Roturier - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-13	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-50 - 60 Rue paul Camelle - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-14	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-51 - 161 Avenue Thiers - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-15	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-52 - 73 Avenue Thiers - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-16	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-53 - 52 Rue de Tregey - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-17	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-54 - 37 Rue de Lauzac - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-18	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-55 - 348 - 350 Avenue Thiers - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-19	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-56 - 104 Avenue Thiers - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-20	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-57 - 65 Rue Baudry Lacantinerie - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-21	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-58 - 34 Rue Joseph Pujol - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo35-22	Inscription de la servitude de mixité sociale L063-59 - 25 Cité Antoine Monier - (SHON AM >=50%)	3.1.2
Bo36	Inscription d'un emplacement réservé de voirie (T5003) "Création d'un cheminement doux entre la rue Joséphine et la rue de la Faïencerie"	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo37	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T424 "Elargissement de la rue Arago entre la place René Maran et la rue Achard"	3.6.2
Bo38	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T427 "Elargissement de la rue Blanqui entre le bd.A.Brandenburg et la rue F.Chambrelent"	3.6.2
Bo39	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T666 "Elargissement de la rue Delord entre le cours Balguerie Stuttenberg et la rue Lana"	3.6.2
Bo40	Inscription d'un emplacement réservé de voirie (T5002) "Création d'une voie nouvelle entre les rues de la faïencerie et Bourbon"	3.6.2
Bo41	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1191 "Elargissement partiel de la rue Bourbon sur la parcelle RX 45"	3.6.2
Bo42	Suppression d'une servitude de localisation voirie, remplacée par l' ER de voirie T5000 "Création d'une voie nouvelle entre les rues Chantecrit et Surson"	3.6.4
Bo42b	Inscription de l'emplacement réservé voirie T5000 "Création d'une voie nouvelle entre les rues Chantecrit et Surson"	3.6.2
Bo43	Suppression de l'emplacement réservé de voirie S349 "Création d'une voie nouvelle (zone de frêt) entre l'av Abadie et l'av Thiers"	3.6.2
Bo44	Modification de l'emplacement réservé de voirie S350 "Création d'une voie nouvelle dans le prolongement de la rue de Tourville", suppression de la partie nord de l'ER et un pan coupé	3.6.2
Bo45	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T428 " Elargissement de la rue Blanqui entre la rue Sauvageon et la rue Charlevoix de Villers"	3.6.2
Bo46	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1540 "Création de voie nouvelle entre la ZAC des Chartrons et la rue Barreyre"	3.6.2
Bo47	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1651 "Création d'une voie nouvelle entre la rue E.Mayaudon et le parc de rabattement Thiers-Galin"	3.6.2
Bo48	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1549 "Création d'une voie nouvelle entre la rue Gustave Carde et la rue Serr" (recalage)	3.6.2
Bo49-1	Suppression des Hauteurs de façades HF15 et HF9 bvd Georges V (zone UR)	3.12

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo49-2	Suppression des Hauteurs de façades HF24 et HF12 secteur place Stalingrad (zone UR)	3.12
Bo49-3	Suppression des Hauteurs de façades HF12 et R0 Route de Toulouse (zone UR)	3.12
Bo50	Inscription d'un emplacement réservé de voirie T 5001 "Elargissement de l'Avenue des 40 journaux"	3.6.2
Bo51	Modification l'emplacement réservé de superstructure 1Bx4 (extension de l'école maternelle Bernard Adour), 18 rue Charles Versen à Caudéran	3.6.3
Bo52	Inscription d'une protection patrimoniale L123.1.5.7 sur le gymnase au 178 avenue Thiers	3.8.2
Bo53	Modification de l'emplacement réservé de voirie S348 "Elargissement de l'Av Louis Barthou entre la Place croix de Lestonnat et la rue Guénard"	3.6.2
Bo54-1	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur du golfe de Bordeaux (Protections : P3158 - P3157, P3133, P3150, P3232)	3.8.1
Bo54-2	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur STEHELIN (Protections : P3131, P3156, P3137, P3134, P3135, P3153, P3126)	3.8.1
Bo54-3	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur avenue du Gal Leclerc (Protections : P3129, P3130, P3145, P3152, P3151, P3136, P3128, P3137, P3138, P3140, P3141, P3139, P3149, P3142)	3.8.1
Bo54-4	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Mondésir (Protections : P3155, P3154)	3.8.1
Bo54-5	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Primerose (Protections : P3143, P3144, P3146, P3114)	3.8.1
Bo54-6	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Turenne (Protections : P3115, P3116, P3117)	3.8.1
Bo54-7	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Emile Counord (Protections : P3118, P3162)	3.8.1
Bo54-8	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Saint Augustin (Protections : P3111, P3159, P3110, P3160, P3112, P3113)	3.8.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bo54-9	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Stade Chaban Delmas (Protections : P3123, P3161, P3109, P3108, P3107, P3106, P3105)	3.8.1
Bo54-10	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Cours Aristide Briand (Protections : P3124, P3147, P3125)	3.8.1
Bo54-11	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur Nansouty (Protections : P3148, P3121, P3122)	3.8.1
Bo54-12	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) sur des espaces verts privés - secteur rue Malbec (Protection: P3120)	3.8.1
Bo54-13	Inscription de protections patrimoniales (L123-1-5-7) secteur des Bassins à Flots (Protections : P2322 et P2323)	3.8.1
Bo56	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel secteur Amédée St Germain), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Bo60	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel Saint Augustin), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Bo63	Suppression de l'emplacement réservé de Voirie T1660 "Création d'une voie de liaison "Canolle/Béchade"(rue Antoine Bourdelle) "	3.6.2
Bo64	Modification de zonage - intégration en zone UR de l'ensemble du secteur Chartrons - Bacalan (VP22, VP23, VP24, VP25, VP26, VP27, VP28, VP29)	3.8.3
Bo65-1	Suppression des hauteurs de façades (HF) dans les secteurs Chartrons - Bacalan suite à l'intégration de ces secteurs en zone UR	3.8.3
Bo65-2	Suppression des hauteurs de façades (HF) dans les secteurs Chartrons - Bacalan suite à l'intégration de ces secteurs en zone UR	3.8.3
Bo66	Modification de zonage - intégration en zone UR des îlots Imprimerie, Carpenteyre et Nérigeau/Sauvageau (VP1, VP2, VP3)	3.8.3
Bo68	Suppression des hauteurs de façades (HF) dans le secteur Mayaudon suite à l'intégration de ce secteur en zone UR	3.8.3
Bo69	Modification de l'extrait du plan de zonage N°18	3.8.3

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de Bordeaux		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
	Suppression des périmètres SEVESO sur le site SOFERTI	
	Suppression de la zone de protection contre les nuisances CSpn sur le site SOFERTI	

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BOULIAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Bou01	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T949 - "Création d'une voie nouvelle entre la rue du Stade et le chemin de Cantin"	3.6.2
Bou02	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1059 - "Création d'une raquette de giration chemin de la Matte"	3.6.2
Bou03	Inscription d'un arbre remarquable (chêne vert) - chemin de Passerieu	3.8.1
Bou04	Modification de l' orientation d'aménagement G21 - Le Closet, Vimeney, Pont de Bouliac	3.4.5

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de BRUGES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Br03	Création d'1 emplacement réservé de superstructure 7.Br05 au débouché du collecteur d'eaux pluviales de la rocade Nord av. des quatre-ponts (parcelles AA2 et AA160)	3.6.3
Br06	Modification de l'emplacement réservé de voirie P238 "Elarg. de la rue Pascal Triat entre l'opération P 237 et la rte du Médoc"	3.6.2
Br07	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1618 "Création d'une voie nouvelle entre l'allée du Brion et la nouvelle opération T1723"	3.6.2
Br08	Modification de l'emplacement réservé de voirie T392 "Elargissement de la rue du Réduit entre les rues Pierre Andron et Adrien Allard"	3.6.2
Br09	Modification de l'emplacement réservé de voirie T390 "Elargissement de la rue Pierre Andron entre l'av.d'Aquitaine et la rue Louis Fleurenceau".	3.6.2
Br10	Création d'une servitude de localisation de voirie pour désenclaver les terrains chemin de Bacchus sur la superficie de la servitude de mixité sociale L075.2.	3.6.4
Br11	Modification du tracé de la servitude de mixité sociale L075.2 en lien avec la création de la servitude de localisation de voirie pour avoir une seule emprise.	3.1.2
Br14	Modification de l'emplacement réservé de voirie T401 "Elargissement de l'avenue Conrad Gaussens entre l'av de l'Europe et la voie ferrée"	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de <i>CARBON BLANC</i>		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
CB01	Modification de zonage de UE en UPm ♦ des parcelles AB 123, 124, 125 rue de la Mouline	3.7.1
CB02	Suppression l'ER T1199 (création d'une nouvelle voie rue du Brugnon)	3.6.2
CB03	Suppression ER T1355 (Elargissement de la rue de Beauval et de la rue de Fleurette entre la rue JJ Rousseau et la rue de la Mouline)	3.6.2
CB04	Modification l'ER : T451 Supprimer l'élargissement de la rue Pasteur entre le rue F. Mitterrand et la rue J. Rostand et le conserver jusqu'à l'avenue Pasteur	3.6.2
CB05	Suppression de l'ER: T1418 Création d'un carrefour giratoire rue J. Jaurés	3.6.2
CB06	Suppression de l'ER: T457 Elargissement du chemin de la Gardette	3.6.2
CB07	Suppression de l'ER T1728 Création d'un chemin piétons, et 2 roues sur la parcelle AN 283 Situé entre l'avenue de Bordeaux et l'allée du Gua	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de CENON		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ce01	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T714 "Création d'une voie nouvelle entre la rue Zola et la rue Camille Pelletan"	3.6.2
Ce02	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T713 "Elargissement du chemin Lescan entre la rue Ulysse Massias et la rue du Professeur Langevin"	3.6.2
Ce03	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1241 "Création d'un cheminement piétons entre la rue Brousse Melet et la rue de la Libération"	3.6.2
Ce04	Inscription d'une servitude de localisation de voirie (V) pour projet de voie à sens unique entre la rue Arago et la rue du Maréchal Foch	3.6.4
Ce05	Inscription d'une servitude de localisation (IG) pour permettre la prolongation du parvis de la gare (parcelles AY658 et AY656)	3.6.4
Ce06	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1729 "Création d'un cheminement piétons entre la place Bellevue et la parcelle AS 147"	3.6.2
Ce07	Suppression de l'emplacement réservé de superstructure 6C3 "parc public Bellevue"	3.6.3
Ce08	Inscription d'un emplacement réservé de superstructure (6.C7) sur la propriété Sobral (BC18 et AC188) pour l'extension du parc des coteaux	3.6.3
Ce09	Inscription d'un emplacement réservé de superstructure (8.C7) pour la réalisation d'un espace public en lien avec l'aménagement de la place F Mitterrand sur la parcelle AB176	3.3.1/3.6.3
Ce11	Modification de l' orientation d'aménagement B34 - secteur Camille Pelletan	3.3.1
Ce12	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1602 "Création de piste cyclable entre la rue René Cassagne et l'avenue Jean Zay"	3.6.2
Ce13	Modification de l'emplacement réservé de voirie T690 "Création d'une voie nouvelle entre les deux tronçons de la rue Edouard Vaillant"	3.6.2
Ce14	Modification de l' orientation d'aménagement A10 - suite à inscription d'une Servitude de localisation (IG) (cf Ce05)	3.6.4
Ce15	Modification de zonage à l'est de la rue Pelletan - de UDC ² en UDC ² HF16	3.7.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune d'EYSINES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
E01	Suppression de la servitude de localisation pour installations d'intérêt général sur parcelles AI 60, 88, 147 (tracé tram ligne D abandonné)	3.6.4
E02	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1268 "Création d'un accès aux terrains du domaine de Gravade à partir de l'av.de Picot"	3.6.2
E03	Entrée de Ville 15: modification du recul RM65/a	3.3.2
E04	Modification limite Entrée de Ville 15	3.3.2
E05	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1769 "Création d'une voie nouvelle depuis la rue Gabriel Moussa en impasse"	3.6.2
E06	Suppression de l'emplacement réservé de superstructure 7.87 "canalisation d'eaux pluviales"	3.6.3
E07	Suppression csrn forages la Forêt I, II et III (remplacement par une servitude d'utilité publique)	3.9.1
E08	Création d'une servitude de localisation voirie pour liaison douce sur les parcelles AI 160, 161, 125, 208, 66, 60, 147, ...	3.6.4
E09	Modification l'emplacement réservé de voirie T335 "Création d'un cheminement piéton/2 roues entre l'av.J.Mermoz et l'opération T336"	3.6.2
E10	Modification de l'emplacement réservé de superstructure 2.E1a en lien avec la modification de l'op. de voirie T1769	3.6.3
E11	Suppression de l'emplacement réservé de superstructure 2.E1b en lien avec la modification de l'op. de voirie T1769	3.6.3
E12	Restauration d'un périmètre d'attente de projet global (SHOB max = 20 m²) secteur Bradesoc	3.3.3
E13	Modification de l' orientation d'aménagement H62 en lien avec le changement de zonage de 14U/UE en N3 - Front de rocade	3.9.2
E14	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1737 "Elargissement du chemin du Bos avec giratoire entre le cours du Moulineau et RN"	3.6.2
E15	Modification de l' orientation d'aménagement G34 en lien avec le changement de zonage de 14U/UE en N3 - Front de rocade	3.4.3
E16	Création d'un emplacement réservé de superstructure 9.E5 pour de l'habitat de relogement pour les gens du voyage à proximité de l'emplacement réservé de voirie T1755	3.6.3

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune d'EYSINES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
E17	Modification de l' orientation d'aménagement D39 en lien avec le changement de zonage de 14U/UE en N3 - Front de rocade	3.9.2
E20-1	Secteur Montalieu: création d'une servitude de mixité sociale L162.11 à 30% rue du Moulineau (parcelle BA 1094)	3.1.2
E20-2	Secteur Montalieu: création d'une servitude de mixité sociale L162.12 à 30% rue du Moulineau (parcelles BA 765-766)	3.1.2
E20-3	Secteur Montalieu: création d'une servitude de mixité sociale L162.10 à 100% Avenue du Haillan (parcelles BB 1456-1458)	3.1.2
E20-4	Secteur Montalieu: création d'une servitude de mixité sociale L162.9 à 30% rue du Bleu (parcelles BB 1576-1599)	3.1.2
E22	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1569 "Création d'une voie nouvelle entre la RN215 et la rue des Peyreyres"	3.6.2
E23	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1743 "Elargissement de la rue des Peyreyres entre la rue de Montalieu et la rue du Bleu"	3.6.2
E24	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1753 "Elargissement de la rue du Poujeau entre la rue de Montalieu et la rue Armand Guiraud"	3.6.2
E25	Création d'une servitude de localisation de voirie en remplacement de l'ER T1774 supprimé	3.6.4
E26	Création d'un emplacement réservé de superstructure 9.E4 pour équipement communal secteur Grand Caillou	3.6.3
E27	Création d'un emplacement réservé de superstructure 8.E10 pour stationnement secteur Grand Caillou	3.6.3
E28	Réduction de l'emplacement réservé de superstructure 8.E9 afin d'éviter de toucher une construction.	3.6.3
E29	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1774 "Création d'une voie nouvelle entre la rue Jean Lahary et la rue Jean Lahary"	3.6.2
E30	Modification de l' orientation d'aménagement A5 "Centre bourg Carés" - Mise à jour du tracé "option de tracé TCSP futur" pour mise en conformité avec le tracé de la ligne D	3.5.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune d'EYSINES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
E31	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1777 "Elargissement av. de la Libération au droit des parcelles BK71, BK74"	3.6.2
E32	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1778 "Elargissement de la rue de seguin au droit de la parcelle BE 374"	3.6.2
E33	Modification de la servitude de mixité sociale L162-8 du Vignan	3.1.2
E34	Modification de zonage de 1AU/UE en N3 - Secteur Front de rocade	3.9.2
E35	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1747 "Elargissement de l'av de Verdun entre la rue du Gal Guiraud et l'av de la Libération"	3.6.2
E36	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1739 " Elargissement de la rue Lagunet entre la rue de Montalieu et l'av du Haillan"	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de FLOIRAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
FI01	Inscription d'un périmètre d'attente de projet global SHOB max = 30 m² sur Garonne Eiffel - quai de la Souys	3.3.3
FI02	Modification de l'emplacement réservé de voirie P141 - "Elargissement de l'avenue G.Cabannes entre la rue J.Guesde et l'allée centrale électrique"	3.6.2
FI03	Modification de l'emplacement réservé de voirie P127 (suppression de la partie Nord) - Elargissement de l'Av.Pasteur entre le cours Gambetta et l'av.P.Curie	3.6.2
FI04	Suppression de l'emplacement réservé de voirie P140 " Elargissement de l'Av.Pasteur entre l'av P.Curie et la rue du Lavoir"	3.6.2
FI05	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T722 - "Création d'une voie nouvelle entre la rue Paul Gros et l'avenue de la Libération" - aucun projet lié à cet ER	3.6.2
FI06	dans la liste des emplacements réservés de voirie, le T723 est référencé sur les communes de Floirac et Pessac. Hors cet emplacement réservé de voirie n'est situé que sur la commune de Floirac.	3.12
FI07	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1545 "Création d'un cheminement piétons entre la rue E.Satie et la voie nouvelle d'accès au lotissement d'activités des Mondaults"	3.6.2
FI08	Modification de l'emplacement réservé de voirie T727 - "Elargissement de l'av.Pierre Semiroit entre l'entrée du cimetière de Floirac et le chemin de Castes"	3.6.2
FI09	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T936 - "Création d'une voie nouvelle entre rue de Saint-Leu et le domaine de la Burthe"	3.6.2
FI10	Modification de l'emplacement réservé de voirie T725 - "Elargissement de la rue de la Gravette entre la rue de la Paix et la place Hiltaire Saura"	3.6.2
FI11	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T937 - "Elargissement du chemin de la Suzanne entre l'opération T936 et la rocade rive droite"	3.6.2
FI12	Inscription d'une servitude de localisation de voirie pour créer à terme une liaison entre la rue Emile Combes et la voie Eymet (tracé formé par les parcelles AY53 et AY94)	3.6.4
FI13	Inscription de protections patrimoniales au titre du L-123.1-5-7 pour la Maison Bourgeoise (B2201) et son parc (P3163) située au 87 avenue Pasteur	3.8.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de FLOIRAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
FI14	Inscription de protections patrimoniales au titre du L-123.1-5-7 pour la Maison Bourgeoise (B2206) et son parc (P3164) située au 71 avenue Pasteur	3.8.2
FI15	ZAC des Quais - Ilot L - Problème de délimitation de l'ilot L : la limite entre l'ilot et le domaine publique à l'angle de l'avenue Alfonséa et de la voie Eymet présente un redan à supprimer.	3.3.1
FI16	Inscription d'une protection patrimoniale au titre du L-123.1-5-7, Cité Maupéou (B9028)	3.8.2
FI17	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel Gaillan - Richelieu), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
FI18	Modification de l' orientation d'aménagement G21 - Le Closet, Vimeney, Pont de Bouliac	3.4.5
FI19	Modification de la désignation de la protection patrimoniale B2165 - Le Domaine de la Roche Blanche est remplacé par Le Domaine Le Roux	3.12

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de GRADIGNAN		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Gr02	Création d'une Servitude de Mixité Sociale à 50 % sur la parcelle CO 246, rue du Brandier.	3.1.2
Gr04	Modification de zonage de UPc en UCv le long de la route de Léognan dans le périmètre d'études du projet centre-ville,	3.1.4
Gr05	Modification des zonages UPc et UDm en UPm sur les emprises au début de la rue de Moulineau	3.7.1
Gr06	Modification de zonage de UPm en N3 dans le cadre de la reprise d'un bassin d'étalement du lotissement de Beausoleil	3.9.3
Gr07	Modification de l' orientation d'aménagement H34 "Vallée de l'Eau Bourde" Mise à jour de la zone N3, secteur "Au Sabatey", dans le cadre de la reprise d'un bassin d'étalement du lotissement de Beausoleil	

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune du BOUSCAT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
LB01	supprimer ER T1833 (Création de pans coupés pour aménagement des carrefours rue Georges Mandel) au niveau des pans coupés	3.6.2
LB02	Modification ER T643 (Elargissement de la rue Emile Zola entre les av.de la Liberation et Auguste Ferret) sur les deux échoppes	3.6.2
LB03	Modifier ER P114 (Elargissement de l'Av.V.Hugo entre le Bd.Pierre1er et la rue Ausone)	3.6.2
LB06	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : demeure n°80-82 avenue de Tivoli, AL543	3.8.2
LB07	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : demeure n°32 avenue Victor Hugo, AL169	3.8.2
LB15	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°109 avenue de la Libération, AM514	3.8.2
LB16	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°58 rue Raymond Lavigne, AO541	3.8.2
LB17	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°24-26 avenue Léon Blum, AB590	3.8.2
LB19	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°163 avenue du président Robert Schuman, AL 507	3.8.2
LB20	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°167 avenue du président Robert Schuman, AL 445	3.8.2
LB21	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°109 avenue du président Robert Schuman, AL 549	3.8.2
LB22	classement de patrimoine bâti au titre du L123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°116 avenue du président Robert Schuman, AM 519	3.8.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune du BOUSCAT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
LB23	classement de patrimoine bâti au titre du L 123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°26 rue Georges Mandel, AN 131	3.8.2
LB24	classement de patrimoine bâti au titre du L 123-1-5-7°, classement de maison bourgeoise : maison n°14-16 rue Georges Mandel, AN 521	3.8.2
LB26	classement de patrimoine bâti au titre du L 123-1-5-7° îlot avenue Auguste ferret (du n°10 au n°62)/ avenue de la Libération (du n°157 au n°175)	3.8.2
LB27	classement de patrimoine bâti au titre du L 123-1-5-7° îlot rue Francis de Pressensé (du n°83 au n°117)/ avenue d'Eysines (du n°171 au n°223)	3.8.2
LB32	Modification de l'ER T410 (Elargissement de l'avenue Jean Jaurés entre la place Marcel Saura et la rue Ausone) sur la commune du Bouscat	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune du HAILLAN		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
LH01	Modification du recul de 5m sur l'avenue Pasteur du carrefour République à la rue du Médoc sur les 2 rives	3.3.1
LH03	Modification de la maîtrise d'ouvrage conjointe Ville / CUB sur le bassin d'étalement Meycat ER 7,54b	3.6.3
LH04	Modification de l'ER 6.H6 Espace vert	3.6.3
LH05	Création d'un ER de superstructure - Maison de la petite enfance	3.6.3
LH06	Création d'un ER de superstructure pour du stationnement à l'angle de la rue Maurice Ravel et de la rue Victor Hugo	3.6.3
LH07	Modification de maîtrise d'ouvrage ER 9,H1 "Pole d'accueil du Parc des Jalles"	3.6.3
LH08	Suppression de l'ER T 1655 : Création d'une voie nouvelle entre la rue George Sand et l'avenue Pasteur	3.6.2
LH09	Modification de maîtrise d'ouvrage ER T1656 (Création d'une voie nouvelle entre la rue L.Boireau et le ruisseau du Haillan, avec raquette de retournement) - Passage rue Léopold Boireau (parc du Haillan)	
LH14	Modification pour la Mise en cohérence de l' orientation d'aménagement A3 avec les différentes modifications sur le secteur	3.6,2
LH15	Modification de l' orientation d'aménagement G32 afin de passer la taille minimale de 10ha à 5 ha sur le Secteur de l'Aéroport - Avenue de Magudas	3.2.2
LH18	Suppression SMS 200-2 secteur "Berno de Ouest" Rue Bernède / Rue Colbert	3.1.2
LH19	Modification de zonage 2AUm en A1 sur les parcelles AM105(partie) , AM 21, AM 22, AM 24, AM 27, AM 97, AM 103 , AM105p soit un total de 6,3ha	3.9.3
LH20	Modification de zonage de #UDm en #UPm4 entre la rue de la Morandière, la rue des Berles et l'allée des Bergers	3.7.1
LH22	Modification de l'ER P260 - (Élargissement de la rue Toussaint Catros entre l'av de Magudas et la commune de Mérignac)	3.6.2
LH23	Création d'un Emplacement Réservé de voirie pour un cheminement piéton et deux roues entre la rue de venteille et la rue de la Liberté	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune du HAILLAN		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
LH25	Modification de l'ER P 230 (Elarg.de la rue de Venteille entre l'Av de la République et l'Av de Magudas)	3.6.2
LH26	Modification de l'ER P231 (Elarg.de la rue du Médoc entre le Ch. de la Gravière et l'échangeur de la déviation d' Eysines)	3.6.2
LH27	Modification de l'ER P366 - (Elargissement de la rue V.Hugo entre la rue Joliot Curie et le chemin de Courtade)	3.6.2
LH28	Suppression de l'ER T322 (Elargissement de la rue Chavailles entre les avenues Pasteur et de la République)	3.6.2
LH29	Suppression de l'ER T326 (Réduction de la rue du Stade entre l'avenue Pasteur et la rue Georges Clémenceau) suite à son remplacement par un EL7	3.6.2
LH30	Suppression de l'ER T329 (Elargissement de la rue de Bernède entre la rue Colbert et la rue Victor Hugo)	3.6.2
LH31	Suppression de l'ER T333 (Elargissement de la rue de Los Héros entre les avenues Georges Clémenceau et Pasteur)	3.6.2
LH32	Modification de l'ER T1570 (Elargissement du chemin de Menespey entre la rue V.Hugo et l'op. T1425)	3.6.2
LH33	Suppression de l'ER T1571 (Elargissement du chemin de la Sablière)	3.6.2
LH34	Suppression de l'ER T1572 (Aménagement d'un carrefour rue du Médoc, rue des Graves, ch.de Courtade, de Broustera et av. de Paris)	3.6.2
LH35	Suppression de l'ER T1657 (Elargissement du chemin du Mayne avec aire de retournement)	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune du TAILLAN MEDOC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
LT01	Modification emprise de l'emplacement réservé de voirie T147 "Elargissement du ch. du Chay entre le ch. des Graves et l'avenue de Germignan"	3.6.2
LT02	Modification emprise de l'emplacement réservé de voirie T1846 "Elargissement du chemin du chai entre le chemin de Milavy et le chemin des graves"	3.6.2
LT03	Modification de l'emplacement réservé de voirie T151 "Création d'une voie nouvelle entre l'avenue de la Boétie et l'all de Pey de Blanc"	3.6.2
LT04	Modification de l'emplacement réservé de voirie P363 " Elargissement du Ch. de Gelés entre l'Av. de Braude et le Chemin du Four à Chaux"	3.6.2
LT05	Modification de l'emplacement réservé de voirie S38 "Elargissement du che du Four à Chaux entre le che de Gelés et la rte de Soulac"	3.6.2
LT06	Création d'un emplacement réservé de superstructure 6.LT1 pour espace vert Germignan sur parcelles AW21-318 - allée des Pins	3.6.3
LT07	Création d'un emplacement réservé de voirie T 5021 "Elargissement du chemin de Cante-Gric entre l'av. de la Boétie et le chemin de jau"	3.6.2
LT08	Modification de l'emplacement réservé de voirie T153 "Elargissement du chemin de la Houn de Castets entre la rue de Lacaussade et la parcelle AX 101"	3.6.2
LT09	Chemin de Cante-cric - Inscription arbre isolé à conserver - parcelle AV 743	3.8.1
LT10	Modification de zonage de 1AU/UPc en UPm4 d'une partie de la parcelle AW12 allée des Pins	3.4.3
LT11	Modification de l' orientation d'aménagement G43 en cohérence avec le changement de zonage partiel de la parcelle AW12	3.4.3
LT12	Modification de l'emplacement réservé de superstructure 7.LT8 en lien avec la modification de l'emplacement réservé de voirie T147	3.6.3
LT13	Modification emprise de l'emplacement réservé de voirie T1998 "Elargissement du chemin des Duragnes entre la route de Germignan et l'avenue de la Boétie"	3.6.2
LT14	Création d'un emplacement réservé de voirie T5014 "Création d'un giratoire Carrefour Boétie/Calavet"	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de LORMONT		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Lo01	Suppression de l'emplacement réservé de voirie T1863 "Aménagement du carrefour à l'intersection de la rue du Pimpin, de la rue Fingues et de la rue de la Camarde"	3.6.2
Lo02	Suppression de l'emplacement réservé de voirie P6 "Elargissement de l'avenue de Paris"	3.6.2
Lo04	Suppression de 3 servitudes de localisation de voirie rue des Garosses (Suite à la création de l'emplacement réservé de voirie T5006)	3.6.4
Lo05	Création d'un emplacement réservé de voirie (T5006) "élargissement de la rue des Garosses"	3.6.2
Lo06	Modification de l' orientation d'aménagement B14 - secteur moulin d'Antoune	3.3.1
Lo07	Suppression de la Servitude de Mixité Sociale L249.1	3.1.2
Lo08	Suppression de la servitude de localisation IG - Secteur Rondeau	3.6.4
Lo09	Création d'un emplacement réservé de voirie (T5012) "Création de la voie nouvelle Vercors Bois Fleuri"	3.6.2
Lo10	Suppression d'un périmètre d'attente de projet global (Zone de gel secteur Lissandre), périmètre arrivant à échéance	3.3.3
Lo11	Modification de l' orientation d'aménagement A9 - Quai Carriet	3.4.2
Lo12	Modification de zonage - Quai Carriet - de Udm en UDc(A)	3.3.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de MÉRIGNAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Me01	Suppression recul imposée 4m sur la rue André Ouley - Étude projet Ardillos	3.3.1
Me03	Création d'un Emplacement Réserve de voirie pour un cheminement doux sur parcelle AS 153 largeur 5m - Étude projet Ardillos	3.3.1
Me05	Modification de zonage de #UCv3 HF15 en UDp HT18 - Étude projet Ardillos	3.3.1
Me06	Modification de l' orientation aménagement G30 - Sur le secteur Roland Garros Sud	3.2.2
Me07	Modification des reculs minimaux sur Av de l'Argonne et Av R Garros -Aéroport Bordeaux Mérignac	3.2.2
Me08	Modification de zonage de UGES en UE - Aéroport Bordeaux Mérignac	3.2.2
Me10	Modification de l'emplacement Réserve de voirie P287 (Création d'une voie nouvelle entre le ch. de Pagneau et le ch. de Beutre)	3.6.2
Me11	Modification de l' orientation d'aménagement B 23 - Étude secteur Capeyron - et création secteur Ardillos	3.3.1
Me12	Modification de l' orientation d'aménagement D36 - création secteur Roland Garros	3.2.2
Me16	Création d'une voie nouvelle "Mail Forestier" de Marcel Dassault à Marcel Dassault en passant par le chemin du vert Castel	3.6.2
Me17	Modification de l'emplacement Réserve de voirie P 261 (Elarg. du ch. du Phare entre la commune du Haillan et l'av M.Dassault)	3.6.2
Me18	Modification de l'emplacement Réserve de voirie P 262 (Élargissement de la rue Beaudésert entre l'av M.Dassault et l'av Charles Lindberg)	3.6.2
Me19	Modification de l'emplacement Réserve de voirie T 1894 (Élargissement de la rue Dousse avec percement jusqu'au giratoire av Beaudésert)	3.6.2
Me20	Modification de zonage de UMv en UPc des parcelles BX480, 481, 483, 484 - Secteur "Fourchateau".	3.7.1
Me23	Création d'un Emplacement Réserve de voirie "Élargissement de la rue de la Verrerie de l'avenue de la Marne à la rue Paul Doumer"	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de <i>MÉRIGNAC</i>		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Me24	Modification de l'emplacement Réserve de voirie P367 (Élargissement de l'Av.de la Marne entre le cours d'Ornano et la rue G.Mandel)	3.6.2
Me25	Modification de l'emplacement Réserve de voirie S167 (Élargissement de l'av.de la Libération entre la place J.Jaurès et la place Ch.de Gaulle)	3.6.2
Me26	Modification de l'emplacement Réserve de voirie S139 (Création d'une voie de liaison av. J.Auriol et R. Diesel entre l'av. Marcel Dassault et l'av. Kennedy)	3.6.2
Me27	Modification de l'emplacement Réserve de voirie T796 (Élargissement de l'avenue de l'Europe entre l'avenue de Kaolack et l'avenue de l'Alouette)	3.6.2
Me28	Modification de l'emplacement Réserve de voirie S210 (Élargissement de l'avenue du Mal.Joffre entre les avenues Aristide Briand et Gambetta)	3.6.2
Me29	Modification de l'emplacement Réserve de voirie T800 (Élargissement du chemin de Monteil entre les avenues de l'alouette et du Rouquey)	3.6.2
Me30	Modification de l'emplacement Réserve de voirie T823 (Élargissement de l'avenue V.Hugo entre l'av.A.Briand et la commune de Pessac)	3.6.2
Me31	Suppression de l'emplacement Réserve de voirie P291 (Voie de Desserte Ouest entre l'Av de Kaolack et l' Av A.Briand)	3.6.2
Me32	Suppression de l'emplacement Réserve de voirie S168 (Élargissement de l'av.du Mal.Leclerc entre la place Ch.de Gaulle et la rue de la vieille Église avec implantation tramway)	3.6.2
Me32bis	Impact sur l'extrait de zonage 10, suite à la suppression de l'ER S168	3.6.2
Me33	Suppression de l'emplacement Réserve de voirie T1376 (Création d'un carrefour giratoire avenue Jean Monnet avec l'opération T1248)	3.6.2
Me34	Suppression de l'emplacement Réserve de voirie T1474 (Carrefour Marne d'Ornano)	3.6.2
Me35	Suppression de l'emplacement Réserve de voirie T1377 (Création d'un carrefour giratoire entre la VAO et l'opération T1248)	3.6.2
Me37	Création d'une servitude de localisation pour desserte de l'ER 5.83 (plaine des sports de BEUTRE)	3.6.4

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de MÉRIGNAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Me38	Modification de l'emplacement Réservé de voirie P111 (Élargissement de l' Av. de l' Yser entre la Place du Gal.Gouraud et la rue C.Goillot)	3.6.2
Me39	Suppression de l'emplacement Réservé de superstructure 7.M3 (parcelles BC 405 et 406) - secteur du "Parc de Mérignac-Ville".	3.6.3
Me39bis	Impact sur l'extrait de zonage 10, suite à la suppression de l'emplacement Réservé de superstructure 7.M3 - secteur du "Parc de Mérignac-Ville".	3.6.3
Me40	Modification de zonage de UGes en #Umep - Passage de la Remonte - Fonds de parcelles	3.7.1
Me41	Modification du recul au droit du Bioparc le long de l'avenue du souvenir et de la rocade.	3.3.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de PAREMPUYRE		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Pa02	Bourdillot - Modification de la limite de zonage 1AU (exclusion du foncier bâti de la zone 1AU/UP des parcelles AT334-AT348-AT349)	3.4.5
Pa03	Bourdillot - Suppression de la servitude de localisation de voirie	3.4.5
Pa04	Bourdillot - Inscription d'une servitude de mixité sociale L312.6 à 50% sur la zone 1AU/UPm	3.4.5/3.1.2
Pa05	Mise en cohérence de l' orientation d'aménagement G48 Bourdillot en lien avec la modification du zonage sur le même secteur	3.4.5
Pa06	Modification de l'emplacement réservé de superstructure 9.Pa4 (extension sur la parcelle BC428) avec nouvel intitulé "réaménagement des services municipaux"	3.6.3
Pa07	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1479 "Elargissement de la rue Camille Montoya"	3.6.2
Pa08	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1897 "Elargissement de la rue M. Fillon entre la rue du Gal de Gaulle et la rue de Ségur"	3.6.2
Pa09	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1215 "Création d'une voie nouvelle entre la rue Camille Montoya et la rue de la Violette", - 2 ER superposés 1 à supprimer	3.6.2
Pa10	Fontanieu - Modification de zonage de 1AU/Upm en 1AU/Udm	3.4.5
Pa10 bis	Fontanieu – Parcelle BD267 – Modification de zonage de 1AU/Upm en Upm	3.4.5
Pa11	Fontanieu - Modification de l' orientation d'aménagement G55	3.4.5
Pa12	Fontanieu- Modification de l' orientation d'aménagement A7	3.4.5
Pa16	Modification de l'intitulé de l'emplacement réservé de superstructure 9.89 " réaménagement des services municipaux"	3.6.3

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de PESSAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Pe04-1	Protection EBC au titre d'arbre isolé un Cèdre rue des Frères Rouyère	3.8.1
Pe04-2	Protection EBC au titre d'arbre isolé un Marronnier avenue Aristide Briand	3.8.1
Pe06	Suppression de l'Emplacement Réservé de superstructure 8.121 prévu pour une aire de stationnement aérien dans la ZAC centre ville	3.6.3
Pe08	Modification de l'ER P293 (Elarg de la rue du Dr Nancel Pénard entre l'av du Pont de l'Orient et la rue P.Montagne) en partie- modification de l'emprise (emprise variable de 16m à 18m)	3.6.2
Pe09	Modification de l'ER P295 (Elargissement de la rue du Dr Nancel Pénard entre le che Larouillat et la rue du Pin Vert) av du Docteur Nancel Pénard (en partie) entre Montagne et Marcade - modification d'emprise (emprise variable de 16m à 18m)	3.6.2
Pe10	Modification de l'ER P330 (Elargissement de la rue Marc Desbats entre l'Av.de Gradignan et l'Av.de Chiquet) - élargissement de l'emprise de 12m à 16m	3.6.2
Pe11	Modification de l'ER P331 (Elargissement de la R.Marc Desbats entre l'Av.Chiquet et l'Av.du Dr A.Schweitzer) - élargissement de l'emprise de 16m à 18m	3.6.2
Pe12	Modification ER S269 (Elargissement de l' av.Pey Berland entre l'av du Dr A.Shweitzer et le cours de la Libération)	3.6.2
Pe13	Modification de l'ER S326 (Elargissement de l' av.Dr.Schweitzer entre l'Op P404et rocade Rive Gauche avec implantation tramway)	3.6.2
Pe15	Modification de l'ER T1441 (Elargissement de la rue Francis Jammes entre les rues Bellevue et de la Garenne)	3.6.2
Pe16	Modification de l'ER T1542 (Création d'une voie nouvelle pour le prolongement de la rue Granit avec aire de retournement sur la parcelle KC 242)	3.6.2
Pe19	Création d'un emplacement réservé de voirie av J Jaurès entre la rue Ader et la rue du Bas brion emprise variable : 14m, 16m, 18m	3.6.2
Pe20	Création d'un emplacement réservé de voirie av de Gradignan, entre la rue du Pont de Chiquet et la rue Chateaubriand emprise à 11,50m	3.6.2
Pe24	Modification de l' orientation d'aménagement secteur Toctoucau - Assainissement non collectif pour le Secteur Ouest.	3.4.5

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de PESSAC		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Pe28	Modification de l'ER T1971 (Création d'un accès au numéro 63 avenue Marc Desbats)	3.6.2
Pe29	Suppression d'un Périmètre d'Attente de Projet Global 31766 (zone de gel secteur "Petit Gazinet / Lucildo ") arrive à échéance.	3.3.3
Pe30	Suppression d'un Périmètre d'Attente de Projet Global 31750 (Zone de gel secteur "Dutasta / France Est), arrive à échéance	3.3.3
Pe31	Suppression d'un Périmètre d'Attente de Projet Global 31754 (zone de gel secteur "le pin vert"), arrive à échéance	3.3.3
Pe32	Instauration d'une disposition particulière au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager (article L. 123-1 5 7°) sur une partie de parcelle section BY n°154 le long de l'avenue de Monballon.	
Pe33	Modification de l'Emplacement réservé de superstructure 3.P1 en conformité avec la 5 ^{eme} modification du PLU suite à une erreur matérielle du à la DUP du projet de tramway.	3.12
Pe34	Modification de la destination de l'Emplacement Réserve de superstructure 9.P1 sur la parcelle CV193 de la création d'un théâtre en un équipement socio-culturel.	3.6.3
Pe35	Modification du recul le long de la rocade au droit du Bioparc	3.3.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
<i>Demandes prises en compte pour la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC</i>		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
SA01	Modification de zonage de UPm4 en UPm4 ♦ - secteur Pinsoles-Hourton	3.7.1

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
SL05	Modification ER T17 (Elargissement de la rue J.Sabourain entre le RD113 et l'avenue de la Garonne)	3.6.2
SL07	Modification ER T1985 (Elargissement de la rue Louis Monteau)	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de SAINT VINCENT DE PAUL		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
SV02	Demande de correction de l'orientation d'aménagement Urbain G16 (corriger les erreurs notées)	3.12
SV05-1	suppression ER 7.SVP1 et transferer sur la parcelle 487C134	3.6.3
SV05-2	Création de l' ERs 7.SVP2 sur la parcelle 487C134	3.6.3
SV06	Mise à jour de l'ER T58 (Elargissement de la rue de Canteranne entre la RN10 et la commune de Saint Loubes)	3.6.2
SV07	Modification S9 (Elargissement du chemin de la Vie Sud entre l'opération S6 et la rue Paul Bayle)	3.6.2
SV08	Modification S10 (Elargissement de la rue Paul Bayle avec redressement des virages)	3.6.2
SV09	Modification S11 (Elargissement de la rue Paul Bayle entre l'op S10 et l'avenue stephen Couperie)	3.6.2
SV11	Modification T1921 (Elargissement du chemin de la Conteste)	3.6.2
SV12	Modification T1935 (Création de voie nouvelle entre la rue Jean Teynac et la rue Anatole Merleau Ponty) emprise 16 mètres	3.6.2
SV13	Modification T1936 (Création d'une voie nouvelle entre l'avenue Paul Princeteau et l'opération T1935)	3.6.2
SV17	Nouvel ER voie nouvelle de l'Avenue Gustave EIFFEL à la rue Jean TEYNAC par l'avenue des étangs emprise 16m	3.6.2
SV18	Nouvel ER voie nouvelle de l'Avenue des Etangs au chemin des Jaugues emprise 12m	3.6.2
SV19	Nouvel ER voie liaison du chemin des Jaugues à la rue Amand Mouchague emprise 8m	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de SAINT MEDARD EN JALLES		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
SM01	Modification de l'emplacement réservé de voirie T239 "Elargissement de la rue Ambroise Paré entre la rue B. Palissy et la rue E. Branly"	3.6.2
SM02	Modification de l'emplacement réservé de voirie T240 "Elargissement de la rue E. Branly entre l'avenue Blaise Pascal et la rue Bernard Palissy"	3.6.2
SM03	Création d'une servitude de localisation de voirie pour désenclaver les terrains (rue Laënnec/route Feydit parcelles HW74-77-255-247)	3.6.4
SM08	Modification de l' orientation d'aménagement G37 - Caupian	3.4.5
SM09	Inscription d'une servitude de localisation espaces verts - Caupian (parcelles EO 79-80-81/HA1-2)	3.4.5/3.6.4
SM14	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1632 "Elargissement de la rue Arsène Lauba"	3.6.2
SM15	Modification de l'emplacement réservé de voirie T294 "Elargissement de la rue Charles Capsec entre l'av. Paul Berniard et la place Michel Garde"	3.6.2
SM17	Suppression de la servitude de localisation de voirie au Nord, parcelles HB94-384-385 (Av. Anatole France - secteur des Biots)	3.6.4
SM18	Modification de l'emplacement réservé de voirie T1633 "Elargissement de la rue Gabriel Durand entre la route de Corbiac et l'av. du Haillan"	3.6.2
SM19	Modification de l' orientation d'aménagement G37 - sans soucis	3.4.5

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de TALENCE		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ta01	Protection EBC au titre d'arbre isolé d'un pin parasol rue F. Sévène	3.8.1
Ta02	Protection EBC au titre d'arbre isolé d'un cèdre rue Renaudel	3.8.1
Ta03	Protection EBC au titre d'arbre isolé d'un chêne vert ch. Bontemps	3.8.1
Ta04	Création d'un ER - Elargissement de l'Avenue de la Gare à 13m de l'impasse Peybouquey en impasse (mode partagé)	3.6.2
Ta05	Création d'un ER - Elargissement de la rue de Peybouquey à 11 m entre l'avenue de la Gare et la rue Lavardens (mode partagé)	3.6.2
Ta06	suppression ER 7-44b - Bassin de retenue des Facultés - secteur Mission Haut Brion	3.6.3
Ta07	suppression P303 (Elargissement de l'Avenue Roul entre la P404 et P332) rue M. Sanguier	3.6.2
Ta08	suppression de l'emplacement réservé T 880 (Création d'un cheminement piétons et 2 roues entre la Mairie et la rue Georges Lasserre)	3.6.2
Ta10	Création d'une Voie Nouvelle de 14m d'emprise entre l'avenue Georges Lasserre et l'avenue du Mal Leclerc (mode partagé)	3.6.2
Ta11	modification emplacement réservé P306 (Elargissement de l'Av du Mal Leclerc entre la P 305 et le rond point de Crespy)	3.6.2
Ta12	Suppression de l'ER T890 (Création d'une voie nouvelle entre la rue du Colonel Moll et la rue Gay)	3.6.2
Ta13	Modification de zonage de UMep en UGESu* HT15 - école Saint Genes	3.6.1
Ta14	Instauration protection L123-1-5-7° sur un domaine situé rue Balloux	3.8.2
Ta15	Instauration protection L123-1-5-7° rue Renaudel sur demeure	3.8.2
Ta16	Instauration protection L123-1-5-7° rue Achille Allard pour la chapelle du Christ Rédempteur	3.8.2
Ta17	instauration protection paysagère L123-1-5-7° secteur Belair	3.8.1
Ta18	instauration d'une protection patrimoniale L123-1-5-7° sur un bâtiment 331-333 crs de la Libération	3.8.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
<i>Demandes prises en compte pour la commune de TALENCE</i>		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
Ta19	instauration d'une protection patrimoniale L123-1-5-7° sur un bâtiment 335 crs de la Libération	3.8.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de VILLENAVE D'ORNON		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
VO01	Suppression de l'ER T 1530 (Création d'un carrefour giratoire sur l'opération P154)	3.6.2
VO02	Création d'un Emplacement Réservé de superstructure pour la réalisation du bassin de retenue enterré Nouhaux sur la parcelle CE 263	3.6.3
VO04	Modification de l'ER n° P165 (Elargissement de l'av du Dr Schweitzer entre le chemin de Galgon et la place Courréjean) Planches n° 45 - Modification d'une partie de cet ER en rapport avec la proposition d'aménagement du carrefour schweitzer/chemin de Leyran.	3.6.2
VO05	Modification de zonage de #UPc4 HF7,5 en #UDc4 pour le Site de la Monnaie	3.1.1
VO07	Modification pour le changement de la Maîtrise d'Ouvrage de l'ER P175 (Elargissement de la rte de Courréjean entre la commune de Villenave d'Ornon et l'échangeur de Tartifume) département vers CUB	3.6.2
VO08	Modification pour le changement de la Maîtrise d'Ouvrage de l'ER P176 (Elargissement de l'ave Mirieu de Labarde :lim com Bègles /che du Pas de la Cote) département vers CUB	3.6.2
VO10	Modification de l'ER n° P177 (Elargissement de l'av Mirieu de Labarde RD108 entre le chemin du Pas de la Côte et Op P154) Planches n° 44 - Mise en compatibilité de cet ER avec le projet de réaménagement de la RD108 (projet CUS CREHAM) et des travaux du giratoire prévus au PAE secteur Sud-Est. Modification pour le changement de la Maîtrise d'Ouvrage département vers CUB	3.6.2
VO11	Modification pour le changement de la Maîtrise d'Ouvrage de l'ER P178 (Création d'une voie nouvelle dans la zone agglomérée de Courréjean) département vers CUB	3.6.2
VO15	Création d'une Voie Nouvelle de 14m d'emprise entre le chemin de Leyran et la rue du Mal de Lattre de Tassigny (mode partagé)	3.6.2

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la commune de VILLENAVE D'ORNON		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
VO17	Modification de zonage de #UPc et #UMv en #UMv dans la partie Sud et de # UMv en #UPc♦ dans la partie Nord de l'étude du zonage du secteur Pagès (fin de la zone de gel en juillet 2011) en lien avec les études préalables d'aménagement réalisées par la CUB et l'A'URBA sur le site Pont de La Maye/Place Aristide Briand/Pagès.	3.3.1
VO18	Modification de zonage de UCv4 en UPm4 sur les parcelles cadastrées CK 439, 438 et 437 . En effet, l'orientation des ces parcelles se situe rue Anatole France et non route de Léognan (plan n°1)	3.7.1
VO24	Correction d'une erreur materielle - le Périmètre d'Attente de Projet Global (52197 - Zone de gel secteur "Sallegourde") inscrit à la 5ème modif a l'attribut date d'expiration mal renseigné , ce n'est pas la date d'approbation + 5ans mais le 25/03/2011 + 5ans ou date de la 5ème + 5 ans, l'erreur apparaît sur les planches	3.12
VO25	Correction d'une erreur materielle - le Périmètre d'Attente de Projet Global (52196- Zone de Gel secteur " Mays / Hourcade /Montrignac Leyran") inscrit à la 5ème modif a l'attribut date d'expiration mal renseigné , ce n'est pas la date d'approbation + 5ans mais le 25/03/2011 + 5ans ou date de la 5ème + 5 ans, l'erreur apparaît sur les planches	3.12
VO26	Suppression du Périmètre d'Attente de Projet Global 31758 (Zone de Gel secteur "Pont de Maye / Lanssansaa / Lassansaa Est"), arrive à échéance	3.3.3

SIXIEME MODIFICATION DU PLU		
Demandes prises en compte pour la CUB		
Codification	Objet de la modification	Justification (n° du chapitre correspondant du rapport de présentation)
	Modification de l' orientation d'aménagement C34 - Quartiers de Gare pour actualisation.	3.5.1 et 3.5.2
	Modification de l' orientation d'aménagement C35 - Armature du réseau de transport en commun pour actualisation.	3.5.1
	Modification de l' orientation d'aménagement C36 - Aménagement de la rocade rive gauche à 2x3 voies et des échangeurs pour actualisation.	3.5